



Conseil d'administration du 11 mars 2021

Membres en exercice : 51
Membres présents ou suppléés : 27
Membres ayant donné mandat : 6
Nombre de voix : 33
Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20210074
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 25 février 2021, s'est réuni le 11 mars 2021 à 9h, en visioconférence, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Patrick ALIMI représenté par M. Bruno GOURMAUD, Mme Nicole AMASSE, M. Alain ARGILIER représenté par M. Pierre-Emmanuel DAUTRY, M. Daniel BARBERIO, M. Régis BAYLE, Mme Jeannine BOURRELY, M. Pierre DEMANGEAT, M. Kisito CENDRIER, M. Guy CHERON, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri CLEMENT, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, Mme Chloé DEMEULENAERE représentée par Mme Réjane PINTARD, Mme Brigitte DONNADIEU, M. Paul-Henry DUPUY, M. Sébastien FOREST représenté par M. Frédéric DENTAND, M. Joël GAUTHIER, G^{al} Benoit HOUSSAY représenté par M. Julien CHAZE, Mme Michèle MANOA représente aussi Mme Sophie PANTEL, M. Stéphan MAURIN, M. René ROSOUX, Mme Flore THEROND, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRE, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : M. Lucien AFFORTIT, M. Gilbert BAGNOL, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND et M. Georges ZINSSTAG à M. Henri COUDERC, M. Philippe BILLET à M. René ROSOUX.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.331-3 et R.331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2020 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

La directrice,

Anne LEGILE



Le président du conseil d'administration,

Henri COUDERC



Parc national
des Cévennes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


50 ans
Parc national des Cévennes
Ensemble durablement



2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS

de l'établissement public du Parc national des Cévennes





Edito



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activités de l'établissement public du Parc national pour l'année 2020. Une année très perturbée en raison de la pandémie de Covid-19. Malgré la crise sanitaire, la continuité de l'activité a été assurée par les équipes du Parc, dans le respect strict des consignes sanitaires.

2020 aura été marquée par le cinquantième anniversaire du Parc national. « Le faire ensemble » a été le fil conducteur de l'année. Avec pour mots d'ordre « Visitons le passé, fêtons le présent, imaginons l'avenir des Cévennes », cet anniversaire a donné lieu à la création d'une exposition inédite « 50 ans d'aventures humaines », à la commande d'une étude sur l'adaptation du Parc national au changement climatique présentée lors d'une table ronde ainsi qu'à des ateliers futuristes. Tous les événements organisés lors du temps fort des festivités des 25 et 26 septembre à Florac, qui se sont déroulés en présence des directeurs et présidents des parcs nationaux français, ont rencontré le succès malgré de mauvaises conditions météo.

L'arrivée du Tour de France en cœur de Parc, au sommet de l'Aigoual a également fortement mobilisé les équipes. Dès l'automne 2019, les contacts ont été pris avec l'organisateur ASO pour que la manifestation sportive se déroule dans le respect de l'environnement. La collaboration a été constructive et de nombreux aménagements ont été obtenus : réduction de la publicité, caravane silencieuse, récupération des déchets sans pénaliser l'évènement sportif...

Suite au déconfinement du printemps, de nombreux visiteurs ont privilégié la destination « France » et ses grands espaces naturels pour leurs vacances. Ainsi le territoire du Parc national a connu une affluence touristique particulièrement importante. Un public inhabituel et pas toujours sensible au respect de l'environnement. En ce sens, le travail d'information et de contrôle des agents a été capital pour limiter les impacts.

Sur le volet développement durable, plusieurs chantiers de travaux sur le bâti de l'établissement ont été réalisés ou sont en cours : cabane pastorale de la Borie du Pont, réfection des toitures du siège, projet d'habitat partagé du Bramadou...

L'année 2020 a également permis l'achèvement de certaines opérations lancées en 2019 comme les aménagements extérieurs de la Serreyrède ou le parcours d'interprétation de la magnanerie de la Roque.

Autant d'opérations qui témoignent de l'importance des actions de l'EP au service du territoire.

Henri Couderc
Président du conseil d'administration





p4

Les temps forts de l'année 2019

p6

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 6
Connaissance	p.7
Recherche	p.8
Protéger et restaurer	p.10
Surveillance du territoire	p.11
Espèces et milieux	p.12
Patrimoine culturel et paysager	p.14
Accompagner le développement durable	p.15
Agriculture et pastoralisme	p.16
Sylviculture	p.20
Chasse	p.22
Architecture, urbanisme	p.23
Artisanat et activités économiques	p.24
Transition énergétique	p.25
Eau	p.26
Tourisme et activités pleine nature	p.27
Faire connaître et accueillir	p.30
Éducation au développement durable du public scolaire	p.31
Sensibilisation du grand public	p.32
Structures d'accueil	p.35

p36

Le pilotage des politiques

Subventions au territoire	p.37
Politiques régionales et nationales	p.38
Politiques européennes et internationales	p.40

p41

Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual	p.41
Massif Causses Groges	p.43
Massif Mont Lozère	p.44
Massif Piémont Cévenol	p.45
Massif Vallée cévenoles	p.46

p48

Gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois	p.47
Autorisations budgétaires	p.47
Réalisations par domaine d'activités	p.48
Les recettes encaissées	p.49
Fonds de roulement et trésorerie	p.50
Marchés publics	p.50

Les temps forts de l'année 2020

Le Parc confiné

Suite aux deux confinements liés à la crise sanitaire de la Covid-19, les agents de l'établissement public du Parc ont continué à exercer leurs missions, principalement à distance. Si les locaux sont restés fermés au public, les agents se sont adaptés afin de répondre aux demandes des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire. Les demandes d'autorisation ont été instruites, le versement des subventions et le paiement des factures aux fournisseurs ont été effectués normalement afin de contribuer au maintien de l'économie locale.

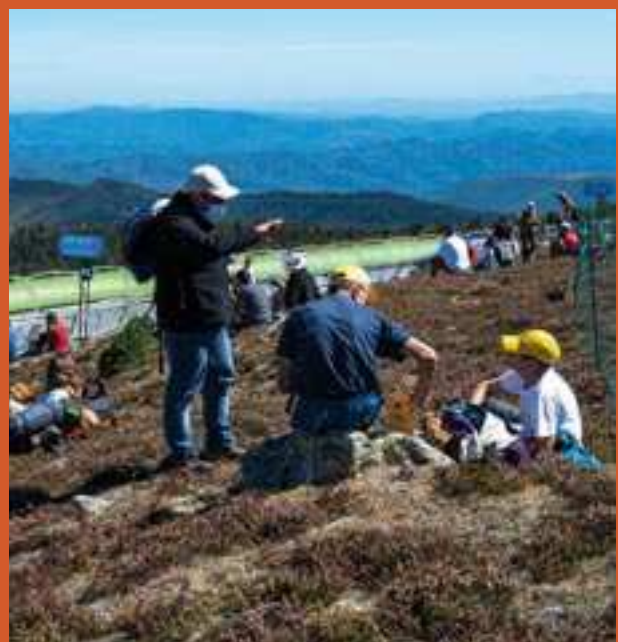


Festivités du Cinquantenaire

L'année 2020 a été marquée par le 50^e anniversaire du Parc. Un événement préparé par les services de l'établissement depuis plus d'un an. Malgré le contexte sanitaire, de nombreuses animations ont pu avoir lieu autour du slogan : « Visitons le passé, fêtons le présent et rêvons l'avenir des Cévennes ! ». Le temps fort des festivités s'est déroulé les 25 et 26 septembre à Florac dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. A cette occasion, plusieurs projets ont été réalisés : une exposition sur les actions emblématiques du Parc depuis sa création, des vidéos témoignages, une table ronde sur le changement climatique, des ateliers futuristes sans oublier le gâteau d'anniversaire en présence des habitants. Les directeurs et présidents des parcs nationaux français ont assisté aux festivités.

Le Tour de France au sommet de l'Aigoual

Pour la première fois de l'histoire du Tour de France, le 3 septembre dernier, la ligne d'arrivée a été franchie en cœur de Parc national, au sommet de l'Aigoual. Pour protéger cet environnement, tout en répondant aux attentes de l'organisation, des mesures exceptionnelles ont été mises en place : aucune distribution de « goodies » en cœur de Parc, une caravane silencieuse à partir de l'Espérou, récupération des déchets et tri sélectif, limitation de la publicité...Près de 50 agents de l'établissement ont été mobilisés pour sensibiliser les spectateurs sur la réglementation et distribuer la brochure « Les stars de l'étape Le Teil-Mont Aigoual » présentant les espèces emblématiques sur ce secteur.





Renouvellement partiel du CA

Le 17 septembre dernier, le conseil d'administration du Parc s'est réuni pour la première fois depuis les élections municipales. 10 nouveaux administrateurs ont fait leur entrée au sein de l'instance délibérative. Les membres ont procédé à l'élection des deux vice-présidents pour épauler le président Couderc. Alexandre Vigne, maire de Lanuéjols a été élu 1er vice-président pour le Gard et Flore Théron, maire de Florac-Trois-Rivières a été élue 2^e vice-présidente pour la Lozère. Par ailleurs, quatre nouveaux présidents ont été désignés pour les commissions cynégétique, biodiversité, architecture et forêt.

Visite des préfets du Gard et de la Lozère

Le 29 janvier, le préfet du Gard, Didier Lauga, accompagné du sous-préfet d'Alès, Jean Rampon, ont bénéficié d'une après-midi radieuse pour découvrir la commune de Lamelouze, partenaire du Parc national des Cévennes, qui a rénové l'ensemble des points lumineux de son territoire pour les rendre compatibles avec les critères de la Réserve internationale de ciel étoilé. Accompagnés du président du Parc et de la directrice, ils se sont ensuite rendus à Génolhac où ils ont pu prendre connaissance des nombreuses activités menées par le Parc et la commune, dont l'atlas de la biodiversité communale (ABC), mis en avant par le maire et l'élue référente de la commune. Ce déplacement a aussi été l'occasion de visiter la maison de Fontvive, siège du massif mont Lozère et du centre de documentation et d'archives ainsi que le site d'accueil mutualisé avec l'office du tourisme. Une après-midi qui a permis de présenter une large palette des actions de l'établissement.

Le 29 juin c'était au tour de la nouvelle préfète de Lozère, Valérie Hatsch, accompagnée de la sous-préfète de Florac, Chloé Demeulenaere, de répondre à l'invitation du Parc. Après la visite de la maison du tourisme et du Parc de Florac, en présence du président du Parc, la délégation s'est rendue sur le causse Méjean : au Villaret tout d'abord, siège des locaux du Parc et de l'association Takh engagée dans la préservation du cheval de Przewalski, puis à la rencontre d'un éleveur disposant d'une placette d'équarrissage destinée aux vautours.



C'est toujours avec un grand plaisir que l'établissement organise de telles journées pour les représentants de l'Etat sur le territoire !



Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

Une refonte du système d'information (SI) du Parc national a été menée. Un des éléments clés est le développement en interparc de GéoNature, un SI centré autour des données de biodiversité. Cet outil intègre toutes les facettes d'un SI structuré et centralisé, capable de produire, stocker, traiter, diffuser et permettre l'accès à un large éventail de données. Il a été développé dans le respect des standards et référentiels qui renforcent la dynamique d'échange des données.

La diffusion d'une partie de ces données est assurée par un atlas de biodiversité grand public, Biodiv'Cévennes, et par un module d'export des données dédiées aux professionnels.



Connaissance



ABC : 16 communes engagées

En 2020, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) a publié son 4^{ème} appel à manifestation d'intérêt (AMI) concernant les Atlas de la biodiversité communale (ABC). 4 collectivités du territoire se sont portées candidates avec l'appui de l'établissement public du Parc national. Les projets des communes d'Ispagnac et du duo composé de St-André-Capcèze et de Pontetils-et-Brésis font partie des 46 lauréats désignés, en novembre, parmi de très nombreux postulants (156 projets déposés couvrant 854 communes de métropole et d'outre-mer). Les comités de suivi et de concertation de ces ABC sont en cours de constitution.

Parmi les 13 communes déjà impliquées sur le territoire, les plus récemment engagées ont réussi à mener les inventaires et les actions de sensibilisation en adaptant les contenus et les modalités d'organisation aux contraintes sanitaires. Les outils numériques ont, plus que jamais, été mobilisés notamment sur le sujet des insectes pollinisateurs dont de nombreuses photographies ont été collectées via le groupe Facebook « ABC photo mystère ». Cet espace a permis la collecte d'observations étonnantes et nourri des échanges passionnés entre néophytes, amateurs éclairés et experts, concernant la détermination des espèces.

Les quatre collectivités « pionnières » des ABC, Arphy, Florac-Trois-Rivières, Génolhac et Saint-Privat-de-Val-longue, ont principalement œuvré à la rédaction de leurs documents de restitution et des plans d'actions communaux qui devraient être finalisés au printemps 2021.

En 2020, deux volontaires en service civique ont été mobilisées sur le sujet des ABC. Par leur enthousiasme et leur implication, Lucie Ambroise et Marine Guyonvarch ont grandement contribué à l'animation des projets et à la mobilisation des habitants.



Deux découvertes ornithologiques majeures

L'année écoulée a été marquée par deux bonnes nouvelles pour l'avifaune du Parc national. Au printemps, les agents du Parc, en tournée dans la vallée du Bonheur sur l'Aigoual, ont eu la surprise d'entendre plusieurs Guêpier d'Europe, espèce typiquement méridionale qui retourne hiverner en Afrique dès la fin de l'été. Plusieurs couples de guêpiers nicheurs ont été découverts à une altitude de 1200 m, en cœur de Parc. Cette découverte ornithologique est remarquable car le Guêpier d'Europe n'avait jusqu'à présent jamais été trouvé nicheur sur le territoire du Parc.

Cet automne, une Chevêchette d'Europe (Cf. photo), petit rapace nocturne, a été observée pour la première fois dans les Cévennes, sur le massif de l'Aigoual en cœur de Parc. Jusqu'à cette année, elle n'avait été entendue que deux fois, bien que recherchée dans les massifs forestiers du Parc, comme sa consœur la Chouette de Tengmalm. Un premier contact d'un mâle chanteur avait eu lieu en 2016, toujours sur le massif de l'Aigoual, puis un second sur le causse Méjean en 2019, mais aucun ornithologue n'avait pu l'observer directement. C'est lors d'une prospection spécifique qu'elle sera contactée le 9 septembre et



prise en photo le 27 octobre. La Chevêchette d'Europe est une espèce protégée qui affectionne plus particulièrement les forêts situées à plus de 1000 m d'altitude. Elle est présente dans les Vosges, le Jura, les Alpes, les Pyrénées et le nord du Massif central. Cette découverte dans le Parc national des Cévennes semble confirmer l'expansion de l'espèce vers le sud-ouest de la France. Comme l'espèce vient aussi cette année d'être trouvée nicheuse en Margeride, il est permis d'espérer une première nidification dans les forêts du Parc dans un avenir proche.



Une nouvelle liste commentée : les orthoptères

L'Établissement public avait acté dans sa stratégie scientifique une actualisation des connaissances pour différents groupes biologiques. C'était le cas pour les orthoptères qui comprend les grillons, criquets et sauterelles.

A partir de 2014, quelques agents de terrain du Parc se sont formés et spécialisés sur ce groupe biologique.

Ils ont ensuite réalisé un vaste inventaire de terrain, mais aussi effectué des recherches bibliographiques ce qui a permis la production d'une liste commentée des orthoptères présents sur le territoire du Parc. Ce document présente les 92 espèces qui ont été contactées, dont 78 en cœur, sur les 220 espèces présentes en France. Trois nouvelles espèces ont par ailleurs été trouvées cette année, portant à 95 le nombre total d'espèces présentes de façon certaine

“ 95 espèces présentes sur le territoire du Parc ”

sur le territoire du Parc, soit 43 % des espèces de France métropolitaine. Chaque espèce est présentée par des photos (mâle et femelle le plus souvent) et un texte, qui permettent de décrire succinctement les critères de reconnaissance, les caractéristiques écologiques, la distribution spatiale, le degré de rareté, les enjeux de conservation et la phénologie avec les dates les plus précoces et tardives d'observation au cours de l'année. Ce document, qui constitue une mine d'informations actualisées, est téléchargeable sur le site internet du Parc.

Recherche

Étude hydrogéologique du causse Méjean

L'étude hydrogéologique du causse Méjean lancée en 2016 par l'établissement public et le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) s'est achevée en 2020 par la rédaction des rapports finaux. L'objectif de cette étude était de connaître la circulation des eaux souterraines de ce vaste plateau calcaire afin de faire face aux besoins croissants en eau de qualité et gérer durablement cette ressource rare et précieuse.

Des études géologiques et géomorphologiques ont été mises en place afin de mieux préciser la formation de cet immense plateau karstique ainsi que l'infiltration des eaux sur le causse. En parallèle, des études hydrométriques et hydrochimiques ont également été conduites. Des sondes ont équipé les sept principales sources afin d'évaluer le débit, la température et la conductivité de l'eau. L'objectif était d'identifier les principales réserves en eaux souterraines et leurs relations avec les eaux de surface du Tarn et de la Jonte. Par ailleurs, des campagnes de traçage ont été organisées depuis les avens afin de décrire les modalités de déplacement de l'eau jusqu'à la source.

Contrairement aux hypothèses émises, la principale source du causse n'est pas Castelbouc ou le Pêcher mais



la source des Ardennes à La Malène. Elle draine un tiers des eaux souterraines du plateau. L'écoulement s'effectue selon un axe général est-ouest et les eaux se déversent majoritairement dans le Tarn, très peu dans la Jonte. Cette étude servira d'outil d'aide à la décision pour la gestion de l'eau et la prévention des risques de pollution.

En raison de la crise sanitaire, les deux réunions publiques prévues sur le causse ont dû être annulées. Un colloque, qui comprendra une soirée publique, présentera les résultats de cette étude en septembre à Florac.





Une thèse sur les abeilles sauvages et domestiques

Dans le cadre d'une thèse sur les pollinisateurs, l'établissement public travaille avec une équipe de chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) d'Avignon sur une étude visant à analyser les interactions entre les abeilles domestiques et sauvages. La littérature scientifique reste controversée sur l'effet de l'introduction de nombreux ruchers dans un paysage, rapportant parfois localement des cas de compétitions pour la ressource alimentaire entre les abeilles domestiques (intraspécifiques) et les abeilles sauvages (interspécifiques). Dans le cadre de l'étude en cours sur le territoire du Parc, une évaluation de l'approvisionnement en nectar par les abeilles domestiques et sauvages a été réalisée dans diffé-

rentes conditions : variation du nombre de ruches, distance aux ruchers et contextes paysagers. Les premiers résultats obtenus au cours de cette première année montrent que l'augmentation du nombre de ruchers a un effet négatif sur le succès d'approvisionnement en nectar des abeilles domestiques. Il existe donc une compétition entre les abeilles domestiques pour les ressources alimentaires dans les paysages à fortes densités de ruchers. Toutefois, la diversification paysagère associée au Châtaignier génère une ressource importante induisant une augmentation de l'intensité de butinage de l'abeille domestique et pouvant limiter la compétition intraspécifique. Par ailleurs, aucune compétition n'a été observée entre les abeilles domestiques et les abeilles sauvages.

Au cours de cette étude, une importante collecte d'abeilles sauvages a aussi été réalisée dans les vallées cévenoles et sur le mont Lozère. Les individus collectés

“ 265 espèces identifiées sur les 972 présentes en France ”

seront envoyés à des spécialistes européens pour identification. Ils viendront compléter l'inventaire en cours des abeilles sauvages, avec à ce jour, 265 espèces identifiées sur les 972 présentes en France métropolitaine.



Optimisation du suivi écologique pour l'Aigle royal

L'Aigle royal est une espèce emblématique des parcs nationaux (PN) français. Elle a fait l'objet d'un suivi important et exhaustif de l'ensemble des couples nicheurs présents sur le territoire du Parc depuis sa création en 1970. Il en est de même dans les PN alpins. Avec l'accroissement des différentes populations de cette espèce, il est devenu de plus en plus difficile de maintenir un tel effort de suivi, notamment dans les PN alpins. Dans le cadre d'un travail piloté par une équipe de chercheurs du Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive (CEFE) de Montpellier, une analyse des données historiques et d'exploration de stratégies d'échantillonnage a été réalisée afin de proposer des pistes d'évolution des protocoles de suivi sur cette espèce.

Dans le Parc national des Cévennes, le temps moyen pour trouver une aire d'Aigle royal occupée est de 10 h d'observation alors qu'il est de 22 h dans les PN des Écrins et de la Vanoise. Comme il y a encore peu de couples à suivre sur le territoire du Parc national des Cévennes (15 couples), comparativement aux PN alpins, il est encore pertinent d'assurer un suivi exhaustif de cette population. Par ailleurs, l'étude a montré qu'il existait une relation inverse entre l'aug-



mentation de la population d'Aigle et la fécondité des couples. La productivité des couples d'Aigle ne peut donc pas être considérée à elle seule comme un indicateur fiable de l'état de santé d'une population. En tant qu'espèce longévive, l'Aigle royal est beaucoup plus sensible aux perturbations affectant la survie des adultes que celles impactant sa reproduction. Une baisse de la survie des individus adultes de 10 % aura le même impact démographique (déclin) qu'une baisse de fécondité de 82 % des couples nicheurs. Il est donc particulièrement important d'explorer la possibilité de suivre et d'estimer la survie des individus adultes. Ce type de suivi est potentiellement possible par une reconnaissance génétique individuelle des plumes de chaque oiseau. La faisabilité technique d'un tel suivi a été initiée cette année.



2. Protéger et restaurer

Afin de mener à bien cette mission, d'importants efforts ont été entrepris pour informer et sensibiliser le public. Durant l'année écoulée, en amont de leur dépôt de demandes d'autorisation, de nombreux pétitionnaires ont sollicité l'établissement en vue de la réalisation de certains projets. Dans cette situation, il appartient aux agents de l'établissement de faire preuve de pédagogie pour expliquer et partager le sens de la réglementation. Ceci est d'autant plus important lorsque les possibilités de dérogations ne permettent pas la réalisation de certains projets, comme par exemple, l'utilisation d'un hélicoptère comme moyen de transport personnel afin de rejoindre son domicile secondaire.

L'année 2020 a également permis de mener à bien d'importantes missions avec, entre autres, l'achèvement de la restauration d'un corridor écologique sur plusieurs kilomètres pour un criquet ou encore le suivi du Lis de Saint Bruno, espèce très rare pour le massif Central, connu uniquement sur l'Aigoual pour le Parc.



Surveillance du territoire

Autorisations dérogatoires à la réglementation accordées dans le cœur

En 2020, le travail de fond engagé l'année précédente pour améliorer l'instruction des demandes d'autorisations, notamment en optimisant les procédures internes à l'établissement mais aussi en lien avec les demandeurs, a été achevé (formulaires types de description du projet pour les pétitionnaires, et, pour l'établissement, des modèles standardisés de décisions individuelles, arrêtés...).

L'année se caractérise par une baisse de plus de 20% du nombre d'autorisations instruites. En effet le nombre de dossiers au titre des travaux publics ne représente que 8,9% de l'ensemble alors que la moyenne sur les 6 dernières années était de 15,35%. Il en est de même pour les manifestations publiques et sportives, et les autorisations de circulation dont le nombre a diminué significativement. Une situation qui s'explique par la crise sanitaire.

Au chapitre des augmentations, il est à noter les demandes ayant trait à la cueillette de plantes sauvages, les prises de vue avec ou sans survol, l'agriculture ou encore la forêt.

En 2020, **304** autorisations ont été instruites et **301** accordées :

55 % (soit 166) concernent des travaux dans plusieurs domaines

- 89 : architecture (bâti et travaux publics)
- 27 : agriculture
- 17 : eau
- 25 : forêt
- 8 : activités de pleine nature (signalétique...)

45 % (soit 138) concernent diverses activités :

- 40 : circulation
- 17 : manifestations sportives
- 25 : prises de vue avec ou sans survol
- 6 : manifestations publiques
- 18 : faune (prélèvement/transport/détention)
- 6 : campement
- 11 : battue
- 14 : cueillette
- 1 : création d'activité nouvelle

Veille et police de l'environnement

Au total, les gardes moniteurs et techniciens du service Connaissance et Veille du Territoire ont dédié 1000 jours au développement des contacts et des relations avec les habitants du territoire. Ce travail important d'information, de sensibilisation et de renseignement de la population permanente (700 hab. du cœur du Parc) et des résidents secondaires s'est largement développé à partir du déconfinement de la mi-juin à la mi-septembre. Afin de créer du lien et de susciter des moments d'échange informels, il a été décidé, lorsque cela était possible, de remettre en mains propres l'invitation et le programme de l'événement anniversaire des 50 ans aux habitants permanents du cœur du Parc au début du mois de septembre. Les échanges ont été aussi l'occasion de confronter les regards sur les 50 ans à venir !

Les actions de police de l'environnement conduites en cœur au bénéfice des patrimoines et du territoire ont quant à elles augmenté sensiblement : 244 jours réalisés pour 197 programmés dans le cadre du plan de contrôle de l'État.

La fréquentation accrue et la tenue illicite d'une « rave party » à proximité du cœur sur le causse Méjean ont eu pour conséquence une augmentation importante des



amendes forfaitaires, 98 contre 55 en 2019. Parmi les infractions les plus communément relevées : nuit dans un véhicule en cœur, circulation sur des pistes réglementées sans statut d'ayants droits, ou réalisation de feux (barbecue). En complément 429 avertissements oraux (soit une augmentation de 30% par rapport à 2019) ont permis de faire cesser immédiatement des infractions mineures, et bien souvent, de sensibiliser les personnes concernées.

Le dispositif mis en place par le Parc à l'arrivée d'une étape du tour de France au sommet de l'Aigoual, notamment en matière d'information-sensibilisation et en lien avec de nombreux partenaires (gendarmeries, préfectures, SDIS, ONF, OFB, conseils départementaux, collectivités, DDTM, procureurs de la République), a permis de limiter le nombre d'infractions constatées durant la semaine du 31 août au 05 septembre.



60 demandes de cueillette de plantes sauvages en 4 ans

Une réglementation pour la cueillette de 56 espèces de plantes baies ou fruits en cœur de Parc a été mise en place en 2017. L'objectif est de permettre des prélèvements de la ressource en quantité raisonnable afin de ne pas la mettre en péril. La cueillette réalisée dans un cadre familial, ne doit pas dépasser 2 litres par personne, par jour et par espèce et ne nécessite pas d'autorisation. En revanche, lorsque la cueillette est effectuée dans un cadre professionnel, une autorisation doit être délivrée par l'établissement public.

Un premier bilan a été dressé après 4 ans de suivi. Depuis 2017, 60 demandes ont été instruites et autorisées par l'établissement public. Des demandes qui progressent chaque année puisqu'elles sont passées de 10 en 2017 à 18 en 2020. Les demandes les plus nombreuses concernent en premier lieu la myrtille puis l'airelle rouge, la gentiane jaune et l'arnica des montagnes. Si les demandes augmentent annuellement, les récoltes sont fluctuantes et dépendent des types de plantes récoltées. En quatre ans, 19,4 tonnes de plantes ont été prélevées dont 17 tonnes entre 2017 et 2018. Ce volume s'explique ces années-là par la récolte de gentiane jaune qui a représenté 15 tonnes. La cueillette se déroule principalement sur le mont Lozère et elle est effectuée majoritairement par des agriculteurs, des cueilleurs et des scientifiques.

Depuis 2017, seules 5 infractions ont été relevées pour des cueillettes non autorisées de gentiane jaune, d'arnica et de mousse (2 ont été suivies de procédures). Plante menacée, l'arnica fait l'objet d'une vigilance particulière de la part de l'établissement public suivant les recommandations de son conseil scientifique qui a souhaité qu'un suivi spécifique soit mis en place. Les cueilleurs sont bien conscients de la nécessité de protéger la ressource et leurs informations contribuent utilement à ce suivi.

Espèces et milieux

Une étude sur l'alimentation du Crave à bec rouge

Le Crave à bec rouge (*Pyrrhocorax pyrrhocorax*), oiseau de la famille des corvidés, niche principalement en petites colonies dans les Gorges du Tarn et de la Jonte. En 2018, l'établissement a réalisé une étude sur la sélection des sites d'alimentation de cet oiseau en période de reproduction sur les Grands Causses. L'enquête a été réalisée par Antoine Herrera, étudiant en Master à l'École Pratique des Hautes Études (EPHE) de Montpellier. Il s'agissait notamment de vérifier plusieurs hypothèses : le crave s'alimente sur les milieux ouverts, principalement sur des pelouses pâturées. Pour nicher, il a besoin de cavités profondes et irrégulières. Principalement insectivore, les coléoptères « coprophages » (attirés par les déjections des animaux domestiques) constituent pour lui une ressource importante. Enfin, la majorité des lieux où il s'alimente se situent en général à moins de 500 m de son nid.

Après 6 mois d'enquête et d'observation, l'étude a montré que dans les Grands Causses également, le Crave sélectionne des sites d'alimentation où les pelouses sont vastes et disposent d'une végétation clairsemée. En effet, il affectionne des zones d'herbes rases (< 5 cm de hauteur) avec une forte proportion de sol nu et contenant souvent des crottes de bétail. Les



prairies temporaires de fauche sont aussi fréquemment utilisées comme sites d'alimentation. Ces résultats ont permis de conclure que l'abandon progressif de l'élevage couplé à une intensification des pratiques agricoles constituait deux menaces à moyen terme pour la population de Crave du sud du Massif central.

Une étude d'importance puisqu'elle valide les rares observations qui avaient pu être effectuées sur cette espèce en Angleterre ou en Espagne. Elle permet également de montrer que sur les causses, les changements d'usages des terres, soit par transformation des terres pastorales en terres cultivées, soit par abandon ou réduction des activités pastorales sont une menace pour les populations de Crave.





Près de 500 données analysées sur le Lézard ocellé

Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) est le plus grand lézard de France. C'est aussi l'un des plus menacés et il fait l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA) visant à protéger les différentes populations. Il est connu sur le territoire du Parc national en deux populations disjointes : l'une est présente sur les versants méditerranéens des Cévennes, en continuité avec la population méridionale française, et une autre sur le versant

atlantique, plus isolée et donc plus menacée. Cette espèce, qui fréquente les milieux herbeux dénudés, secs et riches en caches, est assez difficile à observer. Les agents du Parc procèdent chaque année à des prospections ciblées pour améliorer la connaissance sur sa répartition, encore incomplète.

L'analyse des 489 données collectées sur cette espèce a été réalisée cette année dans le cadre de la parution de la liste commentée des reptiles du Parc national : ce lézard a été observé jusqu'à 975 m d'altitude entre le 26 février et le 15 octobre, et semble effectuer une récente colonisation de la bordure du plateau du causse Méjean, en lien probable avec le réchauffement climatique. Le but de ces connaissances, à terme, est de mieux cerner les différentes populations du Parc pour pouvoir assurer leur protection par le biais de deux actions : pérenniser leur milieu de vie et assurer les connections entre les populations par la protection ou la mise en place de corridors, et réduire les menaces qui pèsent sur les individus, en particulier le trafic routier et la prédation par les chats domestiques. Enfin, les agents du Parc collectent aussi des échantillons sur les individus retrouvés morts afin de pouvoir réaliser une étude génétique visant à mieux comprendre l'origine des populations locales de ce lézard.

Favoriser la marche du criquet

Les crêtes du mont Lozère abritent la seule population du massif Central de criquet marcheur (*Podisma pedestris*), un orthoptère montagnard, relique des dernières glaciations.

Cette population est constituée d'un noyau principal situé autour du Pic Cassini, et d'un petit noyau périphérique localisé vers le col du Pré de la Dame, isolés l'un de l'autre par la forêt domaniale du mont Lozère. Des travaux visant à reconnecter ces deux noyaux ont été entrepris en 2018 dans le cadre du partenariat avec l'ONF. Des coupes de pins, essentiellement de pins à crochet, ont été réalisées le long d'un sentier préexistant sur la crête de Tête de Bœuf sur 2,2 km. Ces coupes, non linéaires, visaient prioritairement à rouvrir les secteurs où l'habitat de ce criquet était encore présent, à savoir de la lande basse à callune, myrtille ou airelle des marais. Les pins coupés ont été soit mis en tas, soit passés au broyeur par les agents de l'ONF. Les travaux se sont achevés en novembre 2020 et auront permis de traiter les 2,2 km de crête qui séparent les deux noyaux. Il convient désormais de mettre en place un suivi régulier sur ce corridor pour mesurer l'impact de ces travaux sur les capacités de déplacement du criquet marcheur.

Si elles étaient nécessaires, ces coupes ne sont néanmoins pas suffisantes. En effet, les arbres exploitables ont été laissés en place et constituent ponctuellement



des éléments qui peuvent entraver les déplacements du criquet marcheur. Des discussions sont donc en cours avec l'ONF pour étudier les modalités d'une exploitation permettant de couper ces arbres sur tout le linéaire du corridor.

Cette espèce est l'une des plus menacées par le réchauffement climatique sur le territoire du Parc national. Une étude est actuellement menée par l'établissement public pour caractériser son habitat.



Suivi des stations du lis de St Bruno

Le lis de St Bruno (*Paradisea liliastrum*), actuellement connu dans le Parc national sur seulement 4 stations situées en forêt domaniale de l'Aigoual (Gard et Lozère), a fait l'objet d'une étude de stage en 2017 en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels Languedoc Roussillon (CENLR) et l'Office National des Forêts (ONF). Il s'agissait de répondre à des questions concernant l'évolution de la population et l'impact possible du pâturage. Cela a incité l'établissement public à poursuivre le suivi des stations dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF en 2019 et 2020. Le suivi précis d'une partie des stations indique une relative stabilité des effectifs pour chaque population, depuis 2017. En partenariat avec le groupement pastoral, les agents du Parc national ont installé des protections pour éviter le pâturage sur l'une des stations. Dans une autre, le pâturage a été retardé pendant la période sensible de fructification des plantes. L'ONF a finalisé et transmis le rapport de ce suivi en novembre 2020. La veille sur ces stations se poursuivra au cours des prochaines années, avec éventuellement la reconduction d'un suivi précis d'ici 3 à 5 ans.

Patrimoine culturel et paysager

Requalification de l'écomusée du mont Lozère

Fermé au public en 2018, le musée renaîtra prochainement au sein d'une « Maison du mont Lozère ». Ce projet partenarial, sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes « Des Cévennes au mont Lozère », regroupera notamment l'office de tourisme et une nouvelle exposition permanente dédiée principalement à l'agropastoralisme. L'année 2020 a été marquée par le démarrage effectif de la mission de muséographie et scénographie, dont le pilotage est directement assuré par l'établissement public. Le comité scientifique ad hoc s'est réuni trois fois durant l'année, aboutissant à la validation d'un avant-projet muséographique pour l'exposition permanente. Sur cette base, un premier travail de sélection d'objets de la collection et la mobilisation de ressources expographiques ont été entrepris.

Engagé en 2019, le chantier de traitement et de conditionnement de la collection « musée de France » s'est poursuivi en 2020. Cette opération a été confiée au service de conservation du patrimoine du conseil départemental de la Lozère qui dispose d'une compétence dans la conservation curative et préventive. Conformément à la convention de partenariat prévue, un agent du conseil départemental a été affecté à cette mission à temps partiel, tandis que l'établissement public fournissait les conditionnements adaptés et apportait un soutien logistique ponctuel.



Retardé partiellement par la crise sanitaire, le chantier a néanmoins permis de traiter près de 90% de la collection. L'établissement public du Parc a par ailleurs défini le cahier des charges attendu pour les futures réserves de la collection, pour les objets qui ne seront pas exposés.

En cohérence avec le projet muséographique et le chantier des collections, une version stabilisée du « projet scientifique et culturel » (PSC) a été rédigée. Répondant au cadre réglementaire de l'appellation « Musée de France », ce document d'orientation et de pilotage opérationnel entre ainsi dès cette année dans un processus de concertation avec les services de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie.





3. Accompagner le développement durable

Accompagner, échanger, se concerter, expérimenter, sensibiliser, informer sont des actions prioritaires pour promouvoir le développement durable sur le territoire du Parc. En 2020, plusieurs actions ont été menées en ce sens avec notamment la création de cahiers de recommandations techniques sur le bâti, la mise en place d'expérimentations pour l'implantation de prairies naturelles ou encore le lancement de l'appel à projets pour la plantation de haies mellifères.

Un travail important de concertation a également été réalisé avec des représentants du monde agricole et a abouti à la mise en place de sous-commissions pour chaque massif.

L'installation des sous-commissions qui sont des instances consultatives a été retardée en raison de la crise sanitaire. Les sous-commissions siègeront en début d'année 2021.

Agriculture et pastoralisme

Duplication des prairies naturelles

Les prairies naturelles sont des joyaux agro-écologiques pour lesquelles le parc s'investit depuis de nombreuses années, notamment avec le Projet Agri-Environnemental et Climatique (PAEC, cf. article ci-dessous) mis en place en zone cœur ou encore le concours « prairies fleuries ». La sensibilité des prairies temporaires aux sécheresses et aux déséquilibres de la vie du sol est une porte d'entrée pour échanger avec les agriculteurs sur les atouts des prairies naturelles.

En juin 2020, l'établissement a réalisé deux expérimentations sur le secteur des Sagnes, commune de Mont Lozère et Goulet. La première consiste à acheminer du foin vert sur une parcelle anciennement cultivée. L'herbe étalée sur place libère ses graines en séchant. Le foin quant à lui apportera une protection aux semences tout en créant un paillage propice à la structuration des sols. La seconde consiste à récolter des semences de prairies naturelles à l'aide d'une moissonneuse batteuse.

Le transfert de foin a d'ores et déjà permis d'ensemencer 0,5 ha, la quantité de semences récoltée quant à elle



permettrait de reproduire 2,5 à 3 ha de prairie. Cette seconde opération est programmée au printemps 2021. Le pôle agri-environnement de l'établissement a accompagné l'éleveur dans le choix de ses parcelles, les modalités de mise en place des expérimentations ainsi que dans le suivi de la végétation source pour évaluer les périodes les plus adéquates pour leur prélèvement. Cette démarche est également lancée sur l'ensemble du territoire du parc, plusieurs agriculteurs ayant manifesté leur intérêt pour l'expérimenter.



Maintenir les prairies naturelles de fauche

Depuis 2017, l'établissement public est l'opérateur d'un Projet Agri-Environnemental et Climatique (PAEC). Ses enjeux principaux sont la conservation des prairies naturelles de fauche et la valorisation optimale

“ 22 contrats pour un budget de 760 000 € ”

des ressources pastorales. Déclinaison locale d'une partie du deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), ce projet a permis en deux ans, la réalisation de 22

contrats pour un budget de 760 000 €, financés par des fonds européens FEDER et par l'État.

Chaque agriculteur bénéficiaire s'est engagé à maintenir des pratiques favorables à l'environnement et à réaliser des changements lorsqu'un enjeu précis est identifié sur son exploitation. Les mesures les plus ambitieuses visent à sécuriser une prise de risque par l'agriculteur (par exemple un changement de calendrier de pâturage ou encore la diminution du stock de fourrage distribué au profit de la part de ration prélevée au pâturage). Elles impliquent la définition d'objectifs partagés et de critères de suivi précis et nécessitent un accompagnement régulier par les techniciens. En complément du diagnostic initial réalisé par les techniciens de l'établissement public et de la Chambre d'Agriculture de Lozère, deux visites de suivi et d'évaluation sont prévues, l'une d'ici 2 à 3 ans et l'autre au terme des 5 ans de contrat, afin de valider l'atteinte des objectifs ou réajuster les préconisations le cas échéant.

Cette campagne de suivi a débuté en 2019 et 2020, avec 2 suivis réalisés dans les vallées cévenoles et 5 sur le mont Lozère. Ces visites sont l'occasion de discussions passionnantes et gages d'un travail de proximité entre l'établissement public et les agriculteurs.



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional





Un appel à projets pour planter des haies mellifères

Le programme « Le Parc national des Cévennes, un territoire pilote dans l'accueil des pollinisateurs » a débuté en 2020, pour une durée de 3 ans. L'une des actions phares de ce programme a été le lancement d'un appel à projets pour la plantation de haies mellifères sur le territoire, afin d'augmenter les ressources florales riches en

nectar et en pollen. Deux marchés publics ont été publiés pour déterminer :

- la pépinière fournissant les plants d'origine locale et les protections (retenue : la pépinière Naudet) ;
- les partenaires pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et l'accompagnement technique (retenus : le bureau d'étude Agroof pour l'AMO et l'accompagnement sur le Gard et l'association Copage pour l'accompagnement sur la Lozère).

L'appel à projets, ouvert du 16 novembre 2020 au 15 février 2021 pour les agriculteurs, a reçu 42 candidatures.

La 9^e journée apicole, organisée avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole (GDSA) et le Syndicat apicole de la Lozère, s'est déroulée fin février au siège du PNC, mêlant des conférences variées. En septembre, une journée a été organisée avec l'Association de développement de l'apiculture (ADA) Occitanie et un vétérinaire spécialiste des questions apicoles, sur la lutte biologique contre le varroa.

A l'échelle nationale, l'établissement public mène, en conventionnement avec l'OFB, une étude pour la création d'un label à destination des aires protégées agissant en faveur des pollinisateurs. Un comité de pilotage et des commissions thématiques ont été créés pour établir le cadre structurel et les bases d'un cahier des charges.



L'écobuage : pérenniser les bonnes pratiques

L'utilisation du feu est une pratique courante qui permet aux éleveurs de maintenir l'ouverture des milieux pastoraux non mécanisables. Elle garantit l'accès des troupeaux à l'intégralité des ressources pastorales d'un quartier de pâturage.

Cette pratique des brûlages pastoraux est cadrée par les arrêtés préfectoraux du Gard et de la Lozère. La charte de l'établissement public précise que si des

habitats ou des espèces peuvent être dégradés par les brûlages, ces derniers peuvent faire l'objet d'une réglementation adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, sur la base du travail d'un groupe technique et après avis des Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

En 2020, sur la base d'un travail de fond réalisé par un stagiaire, l'établissement public a donc animé un groupe technique constitué des représentants de tous les usagers et des administrations concernées par l'usage du feu. Une première réunion a permis d'identifier les espèces et habitats pouvant être dégradés par le feu et une seconde a jeté les bases d'un projet de délibération du conseil d'administration. Ce projet prescrit un pâturage obligatoire des zones brûlées, interdit les feux sur les tourbières, les ripisylves, les dalles à orpins et dans l'étage subalpin (hormis dans les zones à dynamique d'embroussaillage rapide sur autorisation dérogatoire), harmonise les périodes de brûlage entre le Gard et la Lozère, organise le transfert automatique par la sous-préfecture des déclarations d'écobuage en mairie et propose des recommandations sur d'autres milieux sensibles.

En 2021, ce travail sera complété par une dernière réunion de terrain au début de l'été pour définir les limites de l'étage subalpin et des zones à tourbières. La délibération du conseil d'administration devrait donc être prise au courant de l'automne.



Construction d'une cabane pastorale à la Borie du Pont

Sur la commune de Dourbies, un groupement pastoral utilise l'estive et les bergers venus avec les troupeaux logent actuellement dans des bâtiments anciens du mas de la Borie du Pont, inadaptés à cet usage. Face à ce constat, l'établissement a prévu la construction d'une cabane pastorale implantée directement sur l'estive, en lien direct avec le parc de nuit des brebis pour une surveillance directe du troupeau.

En concertation avec les éleveurs qui ont souhaité disposer des chambres à l'étage, un lieu possédant une

topographie particulière a été choisi : une petite combe, pour améliorer l'intégration paysagère.

La volumétrie est simple avec une toiture à deux pentes symétriques d'un seul niveau, rappelant l'architecture vernaculaire de la Borie du Pont.

L'ensemble du bâtiment (6,65 m x 4,22 m), abrite 2 chambres, un séjour/cuisine et une salle d'eau. La toiture est couverte de bardeaux de bois et un bardage en douglas habille les façades. Le bois est laissé grisé pour ne pas être trop visible dans le paysage. L'ensemble est complété d'une terrasse avec avancée de toiture de 2,67 m de large et d'un local technique. Les travaux ont été achevés à l'automne.

De par sa conception bioclimatique, le bâtiment est autonome en énergie. Un poêle d'appoint prend le relais durant les heures où le solaire passif ne permet pas de chauffer. Comme les cabanes pastorales déjà créées sur le mont Aigoual, celle de la Borie du Pont n'est pas alimentée en eau potable ; l'eau de pluie est récupérée à des seules fins domestiques.

Les travaux ont été financés en partie par la région Occitanie et le fonds européen FEADER.



Filière laine : accompagnement de 2 nouvelles exploitations agricoles

Suite au succès rencontré par les démarches « Raio-laine » et « Bergers du Méjean/Ateliers Tuffery », 2 nouvelles exploitations agricoles (l'une sur le causse Méjean, l'autre sur le mont Lozère) ont fait appel aux services de l'établissement pour les aider à valoriser la laine de leurs moutons.

Au cours de l'hiver 2020, 300 kg de laine ont été récoltés et triés en deux catégories. La laine longue sera destinée à la filature et à la réalisation de fils à tricoter, de bonnets et de pulls. La courte viendra quant à elle garnir des oreillers et des couettes. Les produits seront vendus soit par le bouche à oreille soit dans un point de vente à la ferme situé sur le sentier de Stevenson.

Les lieux de transformation sont les plus proches possible de la Lozère : Haute-Loire pour le lavage et la confection de literie, Creuse pour la filature et Loire pour le tricotage et la couture. Dans un contexte de mondialisation de la filière textile et de perte des savoir-faire lainiers en Europe, il s'agit d'un pari et d'un enga-



gement fort pour une relocalisation de l'économie. Des discussions entre artisans et éleveurs sont en cours pour s'accorder sur leurs attentes respectives.

Fin 2020, une bonne partie de la laine courte a été écoulee. La laine longue est quant à elle en attente de filature. Les éleveurs ont déjà relancé une nouvelle campagne de tonte et de tri en 2021.





Des crédits exceptionnels loup

Selon les règles du Plan national Loup (existence de données de présence du loup sur les 2 dernières années) et en dépit du souhait de l'établissement

public, une vingtaine de communes du Parc a basculé du « cercle 1 » au « cercle 2 » en 2020. La conséquence de ce déclassement est la perte d'éligibilité des aides au gardiennage des troupeaux pour les éleveurs et groupements pastoraux sur ces communes. Face à cette situation et en réponse à la demande du président de l'établissement public du Parc, le Préfet coordonnateur loup a accordé au Parc une enveloppe exceptionnelle de 30 000 € pour encourager le maintien des milieux ouverts sur le territoire et permettre de compenser partiellement cette perte d'éligibilité aux aides.

En collaboration avec la profession agricole, l'établissement public a donc construit un dispositif spécial visant à prendre en charge une partie des salaires des bergers embauchés sur ces communes tout en réservant une partie de l'enveloppe pour des actions collectives sur la protection des troupeaux qui seront réalisées par le COPAGE en 2021. Les aides seront versées aux bénéficiaires en tout début d'année. 8 demandes ont été reçues par l'établissement.



Relance de la châtaigneraie

La châtaigneraie étant l'affaire de tous et pas seulement des producteurs, depuis 2019, l'établissement public accompagne et coordonne la relance d'une dynamique territoriale autour de la châtaigneraie des Cévennes avec les professionnels de la filière castanéicole (producteurs et transformateurs) mais aussi des élus, associations et organisations professionnelles.

Début 2020, une visite a été organisée en Ardèche afin de s'inspirer notamment du fonctionnement partenarial entre la Chambre d'agriculture et le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, qui, en travaillant en symbiose avec la profession, ont obtenu des financements conséquents pour permettre la reconquête de la châtaigneraie traditionnelle et la rendre productive et dynamique.

Suite à ce déplacement, les acteurs de la filière ont souhaité créer du lien et impulser une dynamique sur le territoire cévenol. Une lettre d'information a été publiée afin de présenter les actions conduites et à venir autour de la châtaigneraie. Le premier numéro de « Châtaigneraie infos » a donc vu le jour en septembre dernier.

Malgré le confinement, trois comités de pilotage ont été organisés, dont un en visio-conférence, afin d'élaborer un plan d'action partagé et la mise en place de premiers projets.



Enfin, 2020 aura été l'année de l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée de la « Châtaigne des Cévennes ». Fruit d'un travail de 15 ans de l'Association des producteurs de châtaigne des Cévennes, cette AOC va enfin permettre une reconnaissance de « l'arbre à pain » et relancer une dynamique intéressante autour de cette production emblématique des Cévennes.

3 nouveaux producteurs *Esprit parc national*

En 2020, la marque *Esprit parc national* a été attribuée à 3 nouveaux producteurs.

Les premiers sont Thomas Leuleu et Sandrine Lecomte, un couple d'agriculteurs installé au hameau du Pouget, en cœur de parc, sur la commune de Pourcharesses. Ils produisent des légumes et des fruits qu'ils transforment ou vendent localement. Ils possèdent également quelques colonies de ruches qui complètent la gamme de produits mis à la vente.

Les deux autres producteurs sont des castanéiculteurs situés tous deux en cœur de Parc : mu par son attachement au patrimoine forestier et fruitier local, Matthias Corneveaux a acquis et restauré une châtaigneraie à l'abandon au Pont-de-Montvert sud mont Lozère. Souhaitant pratiquer une agriculture respectueuse de l'environnement, il est en conversion vers l'agriculture biologique.

Julien Lespine, installé quant à lui à La Rouillante sur la commune de Sainte-Croix-Vallée-Française, associe



élevage ovin et cultures fruitières dans l'esprit de l'agropastoralisme cévenol. Il produit des châtaignes et marrons AB et AOP « Châtaigne et Marrons des Cévennes », avec des variétés traditionnelles telles que la Bonarbre, la Pellegrine, Dauphine, marrons d'Olargues, Sardonne... qu'il transforme en confiture de châtaigne peu sucrée, et marrons au naturel.

Cela porte à 51 le nombre de produits agricoles bénéficiant de la marque *Esprit Parc national*.



Sylviculture



Une charte pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc

Comment récolter du bois dans les forêts du Parc en conciliant rentabilité du chantier, amélioration et renouvellement des peuplements, protection des sols, des paysages et de la biodiversité ?

En partenariat avec les acteurs de la filière bois, l'établissement public a élaboré une charte de bonnes pratiques pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc national. Un groupe de travail réunissant des professionnels, des élus, des syndicats de propriétaires forestiers et des services de l'État s'est penché sur cette question. Après plusieurs mois de discussions, une charte de

bonnes pratiques en matière de gestion forestière a été élaborée. Elle comprend 15 engagements à respecter avant, pendant et après la récolte.

Ainsi, avant la récolte, les entrepreneurs s'engagent à se renseigner sur les enjeux de biodiversité remarquable sur la parcelle, à limiter la surface des coupes rases et leur impact paysager ou encore à préserver les peuplements de châtaigniers.

Pendant et à l'issue de l'exploitation, les récoltants s'engagent entre autres à limiter la surface parcourue par les engins, à adapter les techniques à la sensibilité du sol, à préserver les cordons feuillus en bord de cours d'eau, du bois mort ainsi que des arbres d'intérêt écologique (sources de biodiversité) sur leur parcelle, à porter une attention particulière au patrimoine bâti, à gérer les rémanents d'exploitation de manière pertinente, à utiliser de l'huile biodégradable...

L'établissement public a édité une brochure et fourni des panneaux de chantier spécifiques aux professionnels signataires de la Charte mentionnant leur engagement.

A ce jour les signataires sont :

- Sussi et fils - route du Vigan, Sauclières (12)
- GIE du Cèdre - Valéry Philippe, Matthias Corneveaux et Laurence Dayet (48)
- Thibaud Dietlin - Malafosse - Saint-Martin de Lansuscle (48)
- SARL BS Bois, Marc Brugidou et Thibault Santi - Laroque (34)





Matérialisation des arbres d'intérêt écologique

La charte du Parc national vise à conforter et augmenter le caractère naturel des forêts, en mettant notamment en place une trame de vieux bois à trois échelles :

- le massif, avec des espaces en libre évolution,
- le peuplement, avec un réseau d'îlots de sénescence,
- l'arbre, avec la mise en place d'un réseau d'arbres d'intérêt écologique (AIE) préservés.

L'établissement public du Parc et l'Office National des Forêts (ONF) collaborent depuis de nombreuses années à la mise en place de cette trame.

Pour les AIE, des habitudes de travail entre les deux structures permettaient déjà une prise en compte d'objectifs forts de préservation en cœur de parc : repérage des arbres intéressants pour la biodiversité par les agents du Parc, échanges d'information en amont des martelages (désignation des arbres qui vont être récoltés pour le bois).

Toutefois, les connaissances évoluant, il convenait de formaliser et homogénéiser les pratiques, en définissant mieux les rôles entre l'ONF et le Parc. La réflexion du groupe de travail commun, créé à cette occasion, a débouché sur la rédaction d'une note pratique sur le

type d'arbre à conserver, la responsabilité du marquage selon le type d'arbre, son marquage et le recueil de la donnée.

Trois catégories d'arbres sont ainsi matérialisées sur le terrain :

- la 1^{ère} catégorie concerne les arbres jouant un rôle fonctionnel pour la trame de vieux bois : arbres à dendro-microhabitats (écorces décollées, cavités, lierre...), arbres morts, de très gros diamètres... Ils ont vocation à être marqués préférentiellement par l'ONF ;
- les arbres porteurs d'espèces patrimoniales non protégées constituent la 2^e catégorie. Abritant lichens, champignons ou fourmilières, les agents du Parc les portent à l'attention de l'ONF, qui en général les prennent en compte ;
- la 3^e est celle qui englobe des espèces à statut de protection. Ces arbres sont marqués en priorité par le Parc. Il peut s'agir d'arbres à loges, d'arbres porteurs de mousses, d'aires de rapaces...

Cette pratique de la matérialisation des arbres d'intérêt écologique avant le martelage par les agents du Parc et pendant le martelage par l'ONF est un des exemples de la collaboration quotidienne de nos deux établissements pour l'obtention d'une forêt plus accueillante pour la biodiversité.



Une coupe de bois dans la forêt de Rocanti

Le bois de Rocanti sur le causse Méjean a fait l'objet d'une coupe de bois. Propriété du Parc national depuis 2005, ces 22 hectares de pins noirs n'avaient fait l'objet d'aucune récolte depuis leur plantation en 1964. La forêt est dotée depuis cette année d'un plan de gestion réalisé par l'Office National des Forêts (ONF). Ce document prévoit des coupes afin d'obtenir une forêt plus accueillante pour la biodiversité et favorable au pâturage des chevaux sur l'une des parcelles, en récoltant du bois. En effet, la charte du Parc national prévoit de promouvoir des sylvicultures permettant d'alimenter la filière bois tout en augmentant le caractère naturel des forêts. L'occasion était donc donnée au Parc national d'appliquer ces

mesures dans l'une de ses propriétés, et ce avec l'aide de son gestionnaire forestier : l'ONF.

Les coupes vont permettre de fournir du bois, notamment à la filière bois locale, mais aussi d'éclaircir les arbres afin d'entamer une conversion vers une futaie irrégulière, c'est-à-dire de passer d'un peuplement d'âge uniforme à une forêt comportant du semis à l'arbre adulte sans effectuer une coupe rase. Cette évolution prendra des dizaines d'années et cette coupe qui crée surtout des cloisonnements (chemins où passent les engins) n'en est qu'une première étape. L'opération, gérée par l'ONF, facilitera l'arrivée de plus de lumière au sol et favorisera les autres essences arrivées naturellement comme les feuillus.

Quelques mesures simples permettent également à cette opération de récolte d'être favorable aux paysages et à la biodiversité : le maintien d'arbres morts et d'arbres accueillant pour la biodiversité, des cloisonnements ne débouchant pas à l'extérieur, le respect des murets et des ruines.... Ce sont les 15 engagements de la charte de bonnes pratiques pour une récolte de bois raisonnée dans le Parc national des Cévennes qui sont ici appliqués.

Cette opération montre une nouvelle fois que l'approvisionnement de la filière bois et la protection de la biodiversité peuvent être largement compatibles.



Chasse

Des plans de chasse satisfaisants

Les tendances évolutives des plans de chasse 2019-2020 se confirment avec une baisse des réalisations pour le chevreuil et une augmentation pour le cerf. Les taux de réalisation en fin de saison sont satisfaisants (71.5% pour chevreuil et 76.2% pour le cerf) en dépit d'un début de saison marqué par un dérangement important des animaux et donc de la chasse, du fait de la cueillette des champignons.

Ces résultats découlent de deux paramètres étroitement liés : des conditions climatiques particulièrement clémentes de décembre à février et une implication conséquente des chasseurs jusqu'en fin de saison.

L'expérimentation visant à retarder la mise en œuvre des plans de chasse au-delà de la période du brame du cerf sur 3 secteurs particulièrement fréquentés en cette période a été reconduite pour la 3^{ème} année. La réussite de l'expérimentation est évaluée au travers de la réalisation du plan de chasse du cerf. Celle-ci est



insuffisante en 2019-2020, sur les zones de tranquillité de Barrandon et de Fontmort. En revanche, elle est satisfaisante sur celle du Mont Lozère (79%).

Cette expérimentation portée par l'établissement a pu être mise en œuvre notamment grâce au soutien et à l'investissement conséquent des chasseurs locaux. Elle semble appréciée des partenaires et des usagers comme en attestent de nombreux retours positifs.



L'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L'obtention des financements sollicités auprès du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) pour le développement et l'animation de l'observatoire a été confirmée. Le projet, en partenariat avec le Parc Naturel Régional (PNR) de l'Aubrac, se déroulera jusqu'en septembre 2022. Il est ainsi financé à 50 % par le FEDER, 10 % par le FNADT et 40 % par l'établissement public du Parc et le PNR de l'Aubrac (autofinancement).

Le développement du site internet de l'observatoire s'est poursuivi. Une rubrique « Actualités » et les premiers résultats issus du dispositif alerte ont été mis en ligne.

Depuis son déploiement, les propriétaires et gestionnaires forestiers ont renseigné 94 signalements de dégâts. La majorité est située sur l'Aigoual ou le mont Lozère, confirmant ainsi qu'il s'agit des massifs où les dégâts sont les plus importants et où les enjeux en termes d'équilibre agro-sylvo-cynégétique sont les plus forts.

En raison du contexte sanitaire, le suivi des indices nocturnes (circuits de comptage au phare) n'a pu être réalisé au printemps. En revanche, grâce à une forte mobilisation des partenaires (ONF et CRPF), les relevés de consommation et d'abroussissement ont été effectués sur les 319 placettes implantées sur le mont Aigoual.



La situation sanitaire a également empêché la réunion physique des sous-commissions cynégétiques. Les résultats des suivis et le bilan de la saison de chasse 2019-2020 ont donc été présentés aux parties prenantes à travers un document de synthèse lors du conseil d'administration de juin.

À l'automne, huit diagnostics sylvicoles ont été réalisés par l'établissement et ses partenaires, afin d'évaluer l'impact des dégâts de cervidés sur une sélection de peuplements forestiers, parmi ceux signalés via le site de l'observatoire.

D'autres volets de l'observatoire (dégâts agricoles, données cynégétiques, suivi des peuplements dégradables) sont toujours en cours de développement.



Architecture, Urbanisme



Un habitat participatif au Bramadou

En partenariat avec la commune de Barre-des-Cévennes, l'établissement public souhaite transformer l'une de ses propriétés, une ancienne ferme de 400 m² située au Bramadou, en habitat participatif innovant et exemplaire en termes de rénovation énergétique. L'objectif est de redynamiser la vie locale en attirant de nouveaux habitants permanents souhaitant imaginer leur logement afin de « vivre autrement » dans une résidence partagée et de réaliser une rénovation exemplaire tout en conservant l'esprit du bâti et du site.

L'établissement public restera propriétaire du bien et financera une grande partie des travaux de réhabilitation. Il souhaite ensuite le louer et confier sa gestion à une coopérative d'habitants, à travers un bail emphytéotique. La coopérative sera chargée des finitions des logements et de l'ensemble de l'aménagement des espaces partagés. Elle pourrait décider d'une extension en fonction de ses besoins et de ses moyens, dans la limite des surfaces réglementées.

Une première étape est de trouver un collectif d'habitants pour dessiner un projet en cohérence avec les volontés de l'établissement et celles de la commune : résidence principale, projet non-spéculatif, réhabilitation qualitative, au moins 1 famille avec enfants. Appuyé par Hab-Fab, SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) spécialisée dans la conduite de projets d'habitats participatifs, et en accord avec la commune, l'établissement choisira le collectif d'habitants. La SCIC organise l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui sera lancé début 2021. Il comprend une série d'ateliers ouverts aux candidats intéressés. A l'issue de cette phase, les personnes intéressées pourront déposer un dossier présentant leur projet et leur motivation.

A ce jour, l'établissement a obtenu une aide financière du Plan de Relance pour réaliser une partie des travaux.

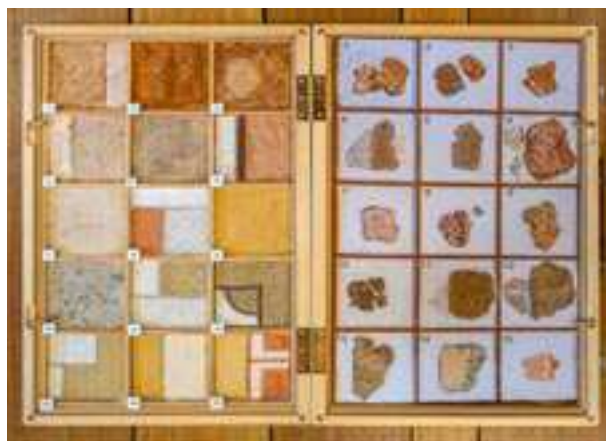


Des guides pour rénover l'habitat

Afin de se doter de nouveaux outils et d'améliorer le conseil technique aux habitants du cœur, le Parc a commandé à l'école d'Avignon (centre de ressources pour la réhabilitation du patrimoine architectural) avec laquelle il a signé une convention de partenariat, la conception de trois cahiers de recommandations techniques liées au patrimoine bâti. Il s'agit de formaliser des conseils adaptés au bâti ancien et de les illustrer pour inciter les habitants qui rénovent leur patrimoine à adopter de bonnes pratiques.

Le premier cahier concerne les enduits et peintures à la chaux : Isabelle Rollet, spécialiste de la question et mandatée par l'école, a recensé les différents enduits traditionnels du territoire et les a reconstitués en proposant une « recette » avec des sables issus de carrières locales. L'établissement possède désormais un bel outil de présentation de ces matières, ludique, visuel et technique, sous la forme d'une mallette d'échantillons.

Le cahier sera finalisé en début d'année. Deux autres cahiers de recommandations seront publiés sur la menuiserie et la maçonnerie.



En parallèle, le Pôle Architecture, Urbanisme et Paysage (PAUP) de l'établissement public a travaillé sur un cahier de recommandations qui concerne un sujet plus global : la rénovation écologique de l'habitat. Il s'agit de donner des conseils aux habitants, qui souhaitent rénover leur logement, sur l'intégration du bâti dans le paysage et le respect du bâtiment existant. Ce cahier explicite également la réglementation et propose des solutions d'adaptation.

Les documents seront notamment consultables sur le site internet du Parc.

Artisanat et activités économiques



Une journée dédiée aux enduits naturels

En partenariat avec l'école d'Avignon, une journée de démonstration sur les enduits traditionnels, à la chaux et aux sables locaux, s'est déroulée dans la cour du château de Florac fin octobre. Les participants (artisans, membres des associations « Maisons Paysannes de France » et « Les métiers du patrimoine », architectes des bâtiments de France de Lozère et les techniciens du Parc) ont découvert différentes techniques pour réaliser des enduits.

■ Enduit jeté/recoupé

Cette technique consiste à projeter de la chaux mélangée à du sable, puis de la recouper au tranchant de la truelle, pour assurer la protection des maçonneries avec le minimum de mortier.

■ Enduit fouetté à la branche de buis

Cette technique s'observe principalement en milieu rural. Elle donne un aspect caractéristique où se dessinent de petites vagues. L'enduit est composé à partir de chaux et d'un agrégat local (sable fin, sable terreux, limon et parfois terre). Il est réalisé avec une branche de buis.

■ Technique du rejointoiement / joints à pierre vue

Plus récente, elle consiste à combler les vides entre les pierres d'une façade. Cette technique s'opère sur la maçonnerie de moellons du bâti modeste dont les joints se sont dégarnis au fil du temps et des intempéries. Ces travaux s'effectuent en une ou deux couches avec un mortier de chaux hydraulique naturelle et sables locaux.

En parallèle, 7 échantillons d'enduits traditionnels ont été réalisés avec des sables de granite, de calcaire et de schiste. Ils resteront en place sur le mur intérieur de la cour du château et s'intégreront ainsi dans l'aménagement prévu du lieu.



Transition énergétique

Réfection des toitures du siège du Parc

Au printemps 2020, l'établissement public a lancé la rénovation des toitures en lauze des bâtiments du siège à Florac. Ces travaux achevés fin août, revêtaient un caractère d'urgence car des lauzes glissaient et tombaient parfois, présentant un danger pour les personnes passant à proximité.

Le choix a été fait de couvrir les toitures avec de la lauze neuve en provenance de la carrière de Lachamp (nord Lozère), et de récupérer les anciennes lauzes pour les futurs chantiers des autres propriétés du Parc.

Dans le même temps, des travaux d'isolation de l'ensemble des bâtiments et de l'étanchéité à l'air ont également été réalisés.

- Sur le bâtiment administratif, l'isolation de la toiture a été faite par l'extérieur pour supprimer tous les ponts thermiques et refaire l'étanchéité à l'air. 2 couches d'isolant fibre de bois (200mm et 80 mm) ont été ajoutées à l'isolation existante (estimée à 200 mm)
- Sur la partie château, 800 mm de ouate de cellulose ont été soufflés entre les bureaux et les archives (locaux non chauffés). Pour la partie bureaux sous les



combles, la tour et la salle de réunion, l'isolation existante (estimée à 200mm) a été conservée et une isolation intérieure de 200mm, a été réalisée.

Cette intervention sur le bâtiment administratif a impliqué une rehausse des bâtiments de 25 à 30cm. Un chéneau a été dessiné pour garder l'harmonie des bâtiments et ne pas impacter son caractère patrimonial.

Un confort thermique a déjà été constaté : limitation des « surchauffes » durant l'été et disparition de l'effet de « paroi froide » l'hiver. Les consommations de chauffage pourront être comparées après une année d'utilisation.



Vers un plan mobilités de l'établissement

Depuis 2016, l'établissement est engagé dans un processus d'économie d'énergie et de baisse des émissions de gaz à effet de serre (EGES), avec notamment le renouvellement de sa flotte automobile. Début 2020, le premier ministre a annoncé le lancement du « Plan services publics écoresponsables » décliné en vingt mesures obligatoires dont huit consacrées à la mobilité pour un État exemplaire engagé dans la transition écologique.

Dans ce contexte, l'établissement a souhaité encadrer un stage portant sur l'émergence d'un « plan mobilités entreprise » (PME). D'avril à septembre 2020, Lucas Asperti, en Master 2 « Gestion des territoires et développement local » a réalisé un stage sous la tutelle de la secrétaire générale et de la chargée de mission Transition

énergétique. L'agence lozérienne de mobilités a apporté son expertise. Sa mission s'est déroulée en trois temps :

- élaborer un diagnostic au sein de l'établissement,
- identifier les blocages et leviers pour une réduction des déplacements et des EGES,
- proposer des scénarios d'organisation de la mobilité pendulaire et professionnelle des agents en relation avec les collectivités.

Malgré les efforts entrepris, il apparaît encore nécessaire de réduire les déplacements pendulaires et professionnels, de renouveler la flotte en intégrant 50 % de nouveaux achats en électrique ou hybride rechargeable et d'agir en partenariat avec les collectivités pour pallier le « tout voiture ».

Trois scénarios ont été proposés pour réduire le taux d'EGES avec des réductions allant de - 18,5 % d'EGES en 2025 à l'ambition de neutralité carbone des déplacements à l'horizon 2050.

Dans un premier temps l'établissement public achètera des véhicules et vélos électriques avec l'aide de la Région Occitanie, et appliquera le forfait mobilités durables. Il déploiera ensuite une phase d'animation avec les agents pour la mise en œuvre d'un PME ambitieux en lien avec les collectivités.





Poursuite de la rénovation de l'éclairage public

En 2016, l'établissement public avait été retenu par la région Occitanie pour gérer des fonds européens FEDER, via le programme Approche Territoriale Intégrée. Une enveloppe de 710 000€ avait été affectée à l'éclairage

public, et mise en œuvre par les syndicats en charge de l'éclairage : le SDEE 48, le SMEG 30 et l'Agglo d'Alès.

En septembre 2020, la région a attribué à l'établissement une enveloppe complémentaire de 260 000€. Les dossiers de travaux ont été effectués par les mêmes partenaires ainsi que par la commune du Vigan.

Sur un montant de 3 millions d'euros de travaux pour la rénovation de 3200 lampes en Lozère et dans le Gard, sur une trentaine de communes, 970 000€ ont été financés grâce aux fonds FEDER.

Les lampes posées par les syndicats ou les entreprises respectent les critères définis dans le guide de l'éclairage élaboré pour le dossier de candidature de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Ces luminaires limitent l'impact sur la biodiversité, sur l'œil humain (taux de lumière bleue), et sont économes en énergie ce qui permet de réduire drastiquement la facture d'électricité des communes.



Eau

Restauration d'un corridor écologique à Montals-Vacquières

Afin de créer un réseau de milieux favorables (zones humides et milieux ouverts connexes et/ou corridors), supérieur à 100 ha, pour garantir la survie à long terme des populations de diverses espèces, les agents du Parc ont mené une opération sur l'ensemble de zones humides de Montals-Vacquières sur la Dourbie avec différents partenaires, dont l'ONF. Son objectif était de :

- mettre les zones humides en réseau entre elles,
- les connecter à l'ensemble des zones humides du haut du bassin versant de la Dourbie et du plateau du Lingas,
- observer l'impact des travaux (coupes de pins),
- évaluer le fonctionnement de ces milieux et l'améliorer.

Plusieurs opérations ont été réalisées (phase 2 du programme) :

- suite de la restauration du principal corridor biologique. La ripisylve le long de la Dourbie depuis ses sources jusqu'à l'aval du Pont des Vacquières a été ouverte sur 2,45 km (environ 2,5 ha) ;
- pré-diagnostic fonctionnel du complexe de zones humides : une visite de terrain commentée avec des membres des organismes partenaires permet de définir le type de tourbières, et d'émettre des hypothèses quant au fonctionnement hydrologique (approvision-



nement) des zones humides. Lors de cette phase, l'expertise identifie les outils de diagnostic plus approfondis et le suivi à mettre en place pour les espèces végétales, l'hydrologie et le sol ;

- expertise odonatologique (libellules) : analyse de la liste des espèces déjà détectées par les agents du Parc et les données de tiers sur le complexe de zones humides de Montals-Vacquières ainsi que sur le reste du haut-bassin versant de la Dourbie-plateau du Lingas. L'expertise conduit à formuler des hypothèses sur les espèces potentielles non présentes, les besoins en matière de connectivité pour ce groupe, l'état de conservation des milieux et à proposer éventuellement des adaptations dans la gestion des milieux ;
- sensibilisation du public aux enjeux et actions : l'ONF souhaite profiter de la présence de publics sur le secteur concerné, pour poser deux panneaux d'information.



Beal de Mas Camargue

Le béal de Mas Camargues, ouvrage patrimonial du 18^e siècle qui prend sa source sur le Tarn, a notamment alimenté un moulin en fonction jusqu'à la moitié du 20^e siècle. Aujourd'hui, il sert à abreuver un troupeau de bovins pâturant à la belle saison. Le béal n'est plus entretenu depuis très longtemps, et dans son cheminement, il dérive une grande partie des ruisseaux qu'il traverse.

Le chargé de mission Eau de l'établissement, secondé par Sandrine Boucheteil, et Céline Jolly, respectivement stagiaire et apprentie, ont proposé des solutions pour éviter la dérivation de cours d'eau lors du croisement du béal et des ruisseaux, et résoudre la question de l'abreuvement des bovins en estive.

Pour maintenir et contrôler le débit réservé sur le Tarn, un repère rouge a été tracé en amont de la prise d'eau. Si le niveau d'eau passe en dessous de celui-ci (qui correspond à une hauteur d'eau équivalent au débit réservé), le prélèvement doit être arrêté.

Pour la première traversée de cours d'eau, il est proposé un détournement du béal en amont. En effet, les eaux du béal et du ruisseau se mélangent sur environ 3 mètres dans la configuration actuelle. En le détournant

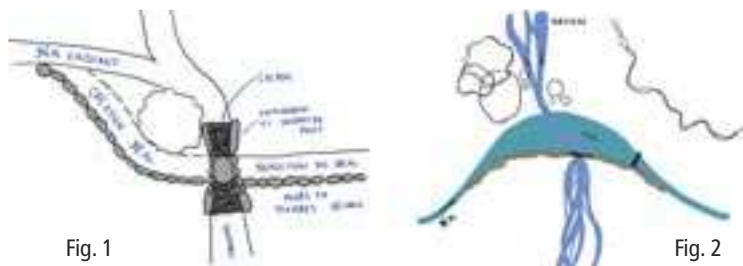


Fig. 1

Fig. 2

elles ne se mélangeront plus et cela permettra un croisement perpendiculaire facilitant la création d'une structure (figure 1). Ce détournement devra être empierré, afin d'éviter que l'eau ne ruisselle sous la structure. Les pierres devront être placées de sorte que le courant suive la courbe et ne risque pas de fragiliser l'ouvrage en cas de débit important.

Pour la seconde traversée, la solution proposée met en jeu un mélange des eaux du béal et du ruisseau, le tout géré par des vannes de type trappe (figure 2). Ces vannes permettront de réguler l'eau entre le béal et le cours d'eau afin de garder un débit suffisant dans le béal et dans le cours d'eau, sans que le béal ne détourne l'intégralité de l'eau. Le dispositif permettra au ruisseau, hors période d'usage du béal, de rester dans son lit et non dans le béal comme c'est le cas aujourd'hui.

Tourisme et activités de pleine nature



Une résidence artistique sur le mont Lozère

Dans le cadre d'un projet intitulé « Itinérance et créations contemporaines » porté par l'association Inter Parcs du Massif central (IPAMAC) et l'établissement public du Parc national, une résidence d'artistes a été lancée en juillet dernier sur le site de la station du Bley-mard pour une durée d'un an.

Afin d'expérimenter de nouvelles formes d'itinérances, de développer l'offre culturelle et de sensibiliser le public au patrimoine naturel et culturel du territoire du

Parc national, un appel à projet a été lancé en hiver 2019 pour l'accueil d'une résidence artistique sur le mont Lozère autour du thème de l'itinérance. Début 2020, le jury a retenu le collectif artistique Lundi Soir pour son projet sonore "Vadrouille" qui se poursuivra jusqu'en 2021.

Du nord au sud du mont Lozère, les artistes Sami Tedeschi et Lorine Carton-Amor vont à la rencontre des habitants qui font vivre et préservent ce territoire. Huit points d'écoute, matérialisés par une création artisanale en granit, seront implantés à la croisée de plusieurs itinérances : Stevenson, GR7 et Grande Traversée du Massif Central à VTT (GTMC VTT). Chaque capsule permettra aux visiteurs de tout âge de découvrir un thème différent : la transhumance, la résistance, l'orage, la nuit... De courts documentaires à écouter avec un smartphone, des lecteurs MP3 qui seront prêtés par les offices du tourisme. Une restitution grand public se déroulera durant l'été 2021 au Pont-de-Montvert. Tout au long de l'année, un comité de suivi de la résidence - composé du Parc national, de l'IPAMAC, d'élus et d'acteurs culturels du territoire accompagnera les artistes dans leur résidence de création.





9 prestataires touristiques étoilés

A l'été 2020, l'établissement public a labellisé les premiers prestataires "Partenaires RICE" du Parc national.

Un appel à candidature avait été lancé en janvier 2020 auprès des prestataires touristiques de la marque Esprit parc national, afin de valoriser la Réserve internationale de ciel étoilé. Onze prestataires ont répondu. Un audit a été effectué dans chaque structure par les agents du Parc. Cet audit contenait une grille de neuf critères analysant l'éclairage extérieur, la qualité d'observation du ciel étoilé et les outils de sensibilisation mis en place dans les hébergements.

A ce jour, 8 hébergements et 1 séjours ont obtenu le label : Azimut Voyage, Le Coupétadou, Bivouac Nature, l'éco-gîte de Vieljouvès, Ma P'tite cabane en Lozère, le Mas Corbières, le Gîte de Liou, la Source de Castagnols et le Mas de la Donzelenche.

Par cette distinction, l'établissement public considère leur démarche compatible avec celle de la RICE et



reconnaît leur implication dans la préservation et la valorisation du ciel étoilé et de la vie sauvage nocturne. Le label est matérialisé par une plaque murale et par un logo numérique à insérer sur les supports de communication web. Ces prestataires seront valorisés sur les sites internet du Parc et de ses partenaires tels que les offices de tourisme, les comités départementaux du tourisme et les agences de développement touristique.



17 nouveaux prestataires adoptent l'Esprit parc

En 2020, 17 nouveaux prestataires touristiques ont rejoint la marque *Esprit parc national* : 2 sites de visite, 2 sorties de découverte, 10 hébergements et 3 restaurants.

Les résultats des audits sont à nouveau bons à très bons. Chez la majorité des candidats, la performance environnementale est fortement recherchée. En plus d'actions en lien avec la gestion des ressources (eau et énergie) et celle des déchets, certains prestataires se montrent exemplaires dans leurs approvisionnements (peu ou pas d'emballages individualisés et surtout la valorisation des circuits courts) et dans les actions en faveur de la biodiversité locale (multiplication des prairies fleuries, des nichoirs, hôtels à insectes...).

Cette année, les premiers renouvellements de contrats pour les bénéficiaires historiques ont été effectués. 7 prestataires ont passé un nouvel audit et ont signé un contrat pour 5 ans. Par ailleurs, un dispositif de contrôle intermédiaire, piloté par l'OFB et effectué par Ecocert, a été mis en œuvre pour la première fois en 2020. Ces contrôles ont pour objectif de s'assurer que la promesse faite aux clients est respectée par l'ensemble des bénéficiaires pendant toute la durée de leur contrat. 8 bénéficiaires ont donc été tirés au sort dans le Parc national : 2 producteurs agricoles et 6 prestataires touristiques. Tous étaient conformes aux exigences de la marque.

“ 115 produits touristiques sont désormais *Esprit Parc* ”

Au cours du confinement de printemps, des agents de l'établissement ont appelé plus de 100 prestataires touristiques et 30 producteurs *Esprit parc national*. L'objectif était triple : prendre connaissance de la situation des partenaires du Parc national, leur montrer notre soutien et répondre à leurs questions éventuelles.

Le contact a été très apprécié par nos partenaires.



Manifeste pour une pratique raisonnée du canyoning

Afin d'éditer un manifeste des bonnes pratiques du canyoning, l'établissement public du Parc a été accompagné par La Fabrique Participative _ Bonnie and Com, pour animer des ateliers d'écriture et de communication. Une quinzaine de professionnels ont participé à ces ateliers tout au long de l'année afin d'élaborer collectivement ce manifeste.

L'objectif de ce document est de proposer aux professionnels et pratiquants un cadre non réglementaire destiné à pérenniser l'activité, favoriser sa pratique dans de bonnes conditions et protéger les sites naturels exceptionnels dans lesquels elle s'exerce. Des efforts ont déjà été faits par la profession pour respecter le milieu, le territoire et les autres usagers.

S'ils ont été parfois animés, les débats ont toujours été très constructifs et ont permis aux professionnels de mieux se connaître et de travailler ensemble.

Le guide comportera 9 règles d'or sur :

- la préservation des sites de pratique,
- la sécurité,
- le partage d'expérience et la pédagogie avec le client,
- le partage du milieu avec les autres usagers,



- le dialogue avec les habitants et les acteurs locaux,
- l'ancrage de la pratique dans l'économie du territoire,
- l'accès aux stationnements,
- l'accès piétons aux sites,
- la propreté des sites.

Une brochure et un logo seront remis aux professionnels et aux pratiquants adhérents au manifeste. Une autre sera éditée pour présenter la démarche aux communes et aux partenaires. Ces outils de communication seront également mis en ligne sur le site internet du Parc. Par ailleurs, chaque année, une journée de formation sur un site de canyoning réunira les professionnels et des agents du Parc afin de partager leurs expériences et leurs connaissances. La première se déroulera sur la haute Dourbie au printemps.



Amélioration de l'outil GEOTREK

La randonnée non motorisée sous toutes ses formes représente pour le Parc national des Cévennes un aspect important de sa stratégie de découverte du territoire et de développement des mobilités douces. Depuis 2015, le Parc s'est doté d'une plateforme internet « Destination Parc national des Cévennes »

qui valorise l'offre de randonnée et l'ensemble de l'offre écotouristique. A ce jour, l'internaute a accès à 186 itinéraires, 633 points d'intérêt, 25 sites/musées et 166 produits bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*.

Ce site internet fonctionne sous un outil libre, collaboratif et open-source, appelé Geotrek. Son utilisation se développe largement pour la gestion et la promotion de la randonnée sur le territoire national et en particulier dans les parcs naturels nationaux et régionaux. Depuis de nombreuses années, l'équipe du Parc est impliquée dans la communauté des usagers/contributeurs de Geotrek.

L'année 2020 a été une année importante puisque l'établissement s'est investi pour améliorer les fonctionnalités et l'ergonomie de l'outil Geotrek. Il participe ainsi à un groupement de commande fédérant 12 acteurs publics et piloté par le Parc national des Écrins. Sa contribution est à la fois financière et technique. Cet investissement bénéficiera à l'ensemble des utilisateurs de Geotrek.

En Lozère, la mutualisation des Geotrek, est animée par le Conseil départemental de la Lozère et fédère le Parc naturel régional de l'Aubrac et le Parc national des Cévennes. Cette mutualisation va permettre de couvrir l'ensemble du département d'outils permettant une gestion coordonnée des sentiers (suivi de l'entretien, des conventions de passage, de la signalétique...) et d'optimiser les possibilités de valorisation de l'offre de randonnée. Une démarche similaire sera réalisée avec le Gard.

Enfin, les données de Geotrek/Destination alimentent les tablettes de consultation de l'offre de randonnée de plusieurs offices du tourisme. Ces partages de données devraient continuer à se développer dans les années à venir.



4. Faire connaître et accueillir

Faire connaître l'histoire, les missions de l'établissement public et inviter le public scolaire et les habitants à imaginer l'avenir du territoire du Parc a été le fil conducteur de cette année anniversaire. Ceci au travers notamment d'une offre éducative spéciale destinée aux élèves de primaire et de collège et d'une exposition retraçant les actions emblématiques et structurantes conduites par l'établissement depuis sa création.

Un partenariat inédit entre les Scènes Croisées de Lozère et le Cratère d'Alès a permis la création d'un parcours culturel dans les paysages du Parc.

Par ailleurs, la parution d'un guide du Routard exclusivement consacré au Parc national des Cévennes fait de notre territoire une destination touristique de premier plan.



Éducation au développement durable du public scolaire

Un coffre au trésor dans 22 écoles

Dans le cadre des 50 ans du Parc national et pour souligner le partenariat historique qui relie l'établissement public du Parc et l'Éducation nationale, une offre pédagogique spéciale anniversaire a été proposée aux écoles du territoire. 22 écoles ont répondu présentes à l'appel à projets « Des trésors aux portes de mon école... ».

En janvier, chaque école volontaire a reçu un grand coffre en bois scellé. Pour réussir à l'ouvrir, les élèves ont dû répondre à des devinettes afin de retrouver sept animaux caractéristiques des Cévennes qui étaient dissimulés dans la spirale de la biodiversité, emblème des parcs nationaux. Les élèves ont fait part de leurs trouvailles à un technicien accueil et sensibilisation ou à un garde moniteur qui, après avoir validé les réponses, leur a fourni le fameux code débloquant le cadenas. Le coffre renfermait sept sacs correspondant à sept énigmes à résoudre par les enfants jusqu'au mois de mai. Histoire du Parc, milieux aquatiques, ciel étoilé, forêts, patrimoine bâti, pastoralisme, pollinisateurs : des énigmes en lien avec les thé-



matiques et les actions conduites par l'établissement public du Parc depuis sa création étaient à élucider. Pour les aider dans leur investigation, des livres, des jeux, des brochures, des indices et du matériel d'observation ont été mis à disposition des élèves. Au travers d'une démarche originale et ludique, ils ont également imaginé le devenir des paysages et des espèces qui les peuplent. Des journées festives devaient rassembler les 22 écoles participantes au mois de juin mais elles ont été annulées en raison de la crise sanitaire.



Collégiens et lycéens se téléportent en 2050

Le service éducatif de l'établissement a construit une offre pédagogique à destination des collégiens en classe de troisième. Plus de 150 élèves ont ainsi imaginé l'avenir du territoire du Parc :

■ Les collégiens du Vigan ont découvert le territoire actuel au travers notamment d'une rencontre d'acteurs (producteur, élu, forestier, association, prestataire touristique) afin d'en comprendre les spécificités et les grands enjeux. Les jeunes ont ensuite participé à deux jeux de rôles leur permettant de se placer dans la peau de ces acteurs et gestionnaires du territoire du Parc national. Ce travail a permis d'amener une réflexion de prospective à 50 ans afin de dessiner les grandes lignes économiques, sociales et écologiques du territoire de demain...

- Les collégiens du Collet-de-Dèze ont quant à eux interrogé différents professionnels pour en savoir plus sur leurs métiers et recueillir leur vision de l'avenir. À l'issue de ces rencontres, ils ont réalisé des affiches.
- Aidés par l'artiste plasticienne, Nelly Monnier, les élèves du collège de Saint-Jean du Gard associés aux enfants de l'école Robert Lavesque ont pour leur part tenté d'imaginer le devenir des paysages par la mise en couleur de photographies actuelles.
- Le club radio du collège de Florac en partenariat avec Radio Bartas a réalisé plusieurs interviews au sujet de la Réserve internationale de ciel étoilé.
- Les lycéens se sont également investis à l'image des élèves de seconde du lycée Chaptal de Mende. Par groupe, ils ont tenté de répondre à plusieurs questions liées à l'impact du changement climatique sur notre avenir : comment s'adapter ? Comment se nourrir ? Se déplacer ? Profiter d'un séjour de vacances ?
- Les élèves de la classe de terminale de l'option cinéma du lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès se sont quant à eux intéressés à la gestion forestière. Ils ont réalisé un reportage dans la forêt de l'Aigoual suite à l'obtention du label "Forêt d'exception". Ce court reportage, a été lauréat du concours national « jeunes reporters pour l'environnement » dont le thème était la gestion durable des forêts.

Abeilles, sentinelles et essentielles

En partenariat avec le Parc national, un outil pédagogique en forme de ruche intitulé « *Abeilles, sentinelles de notre environnement* » a été conçu par le groupe d'Éducation au Développement Durable de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Lozère, avec le soutien très actif de l'apiculteur, Henri Clément, et de l'Union Nationale des Apiculteurs de France (UNAF).

Cette mallette pédagogique a été éditée en deux exemplaires : une pour le département de la Lozère et une pour le territoire du Parc national des Cévennes. Elle s'inscrit dans l'offre pédagogique 2020/2021 proposée par l'établissement public aux élèves de cycle 1. 17 classes du territoire du Parc se sont montrées intéressées et l'utiliseront.

Développée autour de la démarche d'investigation et reposant sur une méthode logique de recherche scientifique, elle permet de répondre à toutes les questions que peuvent se poser les élèves sur les abeilles. La malle contient un pot de miel, des figurines, des jeux, des DVD, des ouvrages de littérature de jeunesse...

La démarche s'articule autour de 4 grandes thématiques :

- la morphologie de l'abeille et la diversité spécifique
- le cycle de vie de l'abeille et ses relations à l'environnement



- le cycle de vie de la colonie et les interactions entre les abeilles
- l'Homme et les abeilles, l'apiculture dans le temps et dans le monde.

Les élèves pourront mener des recherches documentaires à partir d'ouvrages, d'observations indirectes (vidéos), mais aussi directes (ruches pédagogiques vitrées). Ils réaliseront également des expérimentations en contact direct avec la ruche, en plaçant un piège photo à l'entrée d'une ruche pour observer l'activité des abeilles, en plantant des espèces végétales différentes et en observant celles qui sont mellifères et qui attirent les abeilles. La démarche prévoit également des visites mais aussi des interventions de nombreuses personnes ressources (apiculteurs, naturalistes...).

Sensibilisation du grand public



50 ans d'aventures humaines, une exposition inédite

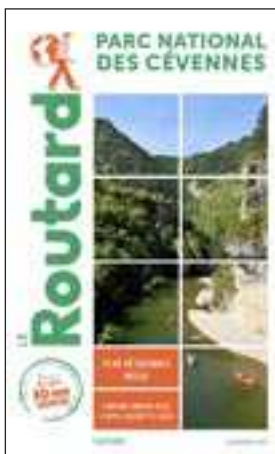
Pour le cinquantenaire, le choix a été fait par l'établissement public de créer une exposition itinérante, accessible à tous, pour retracer l'histoire du Parc, de 1970 à nos jours. Ce projet a été l'occasion de valoriser les archives photos du Parc national. D'autres documents – pour la plupart inédits - détenus par le centre de documentation et d'archives de Génolhac et par les archives départementales de Lozère ont complété le fonds nécessaire à la création de cette exposition.

Aux 20 panneaux, organisés à la fois de manière chronologique et thématique, s'ajoutent 3 modules originaux et une maquette du territoire du Parc. Imaginée pour mettre en lumière le travail de celles et ceux qui ont contribué à la réalisation d'actions importantes sur le territoire, cette exposition a permis de partager avec les visiteurs les grands moments de l'histoire du Parc : sauvegarde des races locales, soutien à la transhumance, restauration des bâtiments remarquables, Festival Nature, Revue Cévennes ou encore réintroduction des vautours...

L'exposition conçue par Les Ateliers Sauvages a été présentée lors des festivités des 25 et 26 septembre à Florac. Elle a été accompagnée d'une causerie qui a rassemblé 30 personnes familières ou non avec l'histoire du Parc. Orchestrée par le Théâtre Clandestin, cette causerie a fait surgir des souvenirs qui ont permis de reconstituer un pan de la mémoire vive de notre Parc. Dissimulés dans un gâteau d'anniversaire fictif, des photos et des objets tirés au sort par les participants ont été le prétexte à des échanges denses et parfois émouvants.

L'exposition devait ensuite être installée à Maison Rouge à Saint-Jean du Gard, au Vigan, au Pont-de-Montvert et à Villefort et être associée à une causerie mais, en raison du reconfinement, ces événements ont été reportés.





Un guide du Routard spécial Parc

Avec la parution le 10 juin dernier, d'un guide du Routard qui lui est entièrement consacré, le Parc national prend une nouvelle dimension touristique aux yeux des visiteurs. Fruit d'une belle collaboration entre les équipes du Routard et de l'établissement public, ce guide, le deuxième sur un Parc national, permet une approche très complète de notre territoire.

Au fil de ses 128 pages, on y trouve toute l'information utile pour organiser et vivre intensément un séjour accessible et réussi dans le Parc quel que soit

son budget. L'excellence environnementale, fil rouge de ce guide, met particulièrement à l'honneur les bénéficiaires de la marque Esprit parc national : tous y figurent, pour les produits et les services.

Les itinéraires sont conçus par secteur géographique, avec, des incontournables aux insoupçonnés, les plus beaux points de vue, sites, visites et randos à découvrir sur l'ensemble du territoire. Des contenus qui portent la marque de fabrique du célèbre guide –des centaines d'adresses vérifiées sur le terrain, coups de cœurs illustrés, bons plans, idées et anecdotes surprenantes, un plan détachable avec sa carte du territoire et le rappel illustré de la réglementation au dos. En bonus, l'appli Hachette SCAN à télécharger gratuitement, permet de scanner les pages pour accéder à des contenus supplémentaires sur le web.

Tiré à 12 000 exemplaires par Hachette Livres, 8409 exemplaires ont été vendus en 7 mois ce qui est un excellent résultat compte tenu de la crise sanitaire. Une réimpression de 6000 exemplaires vient d'être lancée. Il a par ailleurs été envoyé gratuitement à tous les partenaires de l'établissement public.

Des événements en partenariat

“ 94 évènements coup de cœur ”

Deux appels à projets ont été lancés en direction des organisateurs d'événements pour inscrire leur manifestation dans la programmation

des 50 ans. 94 randonnées, sorties de découverte, animations, rencontres, projections, spectacles ont été labellisés « coup de cœur » du Parc.

En raison de la crise sanitaire, les événements du printemps de même que les animations du Parc ont été annulés ou reportés. En revanche, 38 des 58 coups de cœurs prévus en été ont pu être maintenus dans des conditions sanitaires strictes : lancement de la voie verte Florac-Sainte Cécile d'Andorge organisé par le Céfédé, l'exposition Sauvages à Maison Rouge à Saint-Jean du

Gard, les nuits du causse Noir, des chantiers participatifs relatifs à la pierre sèche...

Par ailleurs, un partenariat inédit a uni les Scènes Croisées de Lozère et le Cratère d'Alès pour imaginer un parcours artistique dans les paysages du Parc national. Huit rendez-vous ont été programmés en Lozère et dans le Gard entre le 19 et le 26 septembre. Outre la programmation artistique, des balades en compagnie de conteurs ou d'historiens ainsi que des observations du ciel étoilé ont été proposées au public, en partenariat avec les communes d'accueil : Chadenet, Anduze, Portes, Fraissinet de Lozère, Genolhac, Saint-Jean du Gard et Florac. Malheureusement, en raison de l'épisode cévenol, l'événement a été annulé à Anduze.

SCÈNES CROISÉES
LE GARD DE LOZÈRE
COMUNITAT DE LOZÈRE





Les animations adaptées aux consignes COVID

L'établissement public a choisi de maintenir un programme d'animation estival étoffé afin de contribuer à une saison dynamique et attractive de son territoire. L'objectif était de répondre au besoin de « Nature » manifesté par nos concitoyens au sortir du confinement en remplissant notre mission de sensibilisation des

publics. L'équipe chargée de la programmation a réfléchi et adapté (chaque fois que possible) la durée et le contenu des animations afin de sécuriser les animateurs et les publics.

Sur les 163 animations proposées, 120 d'entre elles ont pu être adaptées, soit 73% du programme estival.

La participation aux animations s'est faite uniquement sur inscription afin de garantir une jauge maximale et pour chaque inscription, les consignes sanitaires ont été rappelées et appliquées.

Une majorité d'animations en extérieur ont ainsi été possibles en appliquant les protocoles de la Fédération française de la randonnée pédestre, pour de petits groupes. En revanche, les événements d'ampleur ont été annulés ou reportés.

Les animations en salle ont été passées au crible des consignes sanitaires et celles qui ne garantissaient pas la sécurité sanitaire des participants ont été annulées.

L'ensemble des animateurs a bénéficié d'un temps de formation en petit groupe afin de s'aguerrir aux techniques de distanciation physique et de mise en œuvre des gestes barrières en toute sérénité.

Le programme papier, distribué sur demande, présentait les consignes sanitaires mises en œuvre et permettait ainsi aux participants d'adhérer aux protocoles en toute connaissance de cause.

La salle d'exposition temporaire du château et la magnanerie de la Roque sont restées fermées car le respect de tous les prérequis sanitaires ne pouvait être assuré. A la maison du Tourisme et du Parc de Florac, le port du masque est obligatoire et une jauge maximale de 10 personnes a été mise en place ainsi qu'un sens de circulation.

Trésors et moments forts

Le territoire du Parc national regorge de richesses. En partenariat avec Midi Libre, le Parc national a souhaité les valoriser par le biais d'un feuilleton intitulé « Les Trésors du Parc ». Ainsi l'établissement public a lancé un appel à tous les habitants et acteurs du territoire afin qu'ils lui fassent part de leurs trésors, que ce soit un lieu chargé d'histoire, un milieu naturel, une espèce végétale ou animale, un monument, une tradition... Vingt-sept trésors ont été sélectionnés. La journaliste Mathilde Leleu a recueilli et mis en récits la parole des habitants. 10 portraits ont été publiés de juillet à septembre dans les éditions dominicales du Gard et de la Lozère. 10 autres ont été publiés sur le site internet du quotidien pour les abonnés. Les portraits étaient encadrés d'une rubrique consacrée aux animations et à la marque Esprit parc national. Les parutions hebdomadaires ont été clôturées par l'édition d'un supplément du Midi Libre, accompagnant l'édition lozérienne du dimanche 20 septembre. Intitulée « L'île aux trésors », cette édition spéciale compilait les 20 portraits parus et 7 inédits.



Par ailleurs, dans le cadre du projet audiovisuel « 50 ans de Parc », 11 acteurs du territoire ont témoigné d'un souvenir ou d'un moment fort partagé avec le Parc national face caméra : un agriculteur, un astronome, une accompagnatrice de moyenne montagne, un photographe, un ancien garde moniteur, une gérante de camping... Ces vidéos au format court ont été diffusées chaque mois sur notre chaîne Youtube et notre page Facebook et ponctuellement en première partie des projections de Cinéco sur le territoire.



Trois nouveaux dispositifs d'interprétation sur le mont Lozère

Les dispositifs d'interprétation des patrimoines portés par l'établissement public sur les sites du Pic Cassini et du Mas de la Barque s'inscrivent dans le plan d'action du « pôle de pleine nature mont Lozère ». Favorisant une approche vivante et ludique, ces équipements offrent une découverte de la richesse des patrimoines naturels et culturels de ces sites. Amorcée en 2018, la phase de conception du projet s'est achevée en 2020. Les supports et mobiliers ont également été fabriqués cette année mais leur installation sur site a dû être reportée à 2021 en raison de la crise sanitaire, puis de l'entrée en période hivernale.

Ce projet concerne trois dispositifs, qui seront ouverts au public au printemps 2021 :

- un parcours entre hêtraie et zones humides propose aux familles de faire leurs premiers pas de naturalistes. Ce sentier de 2km, scénarisé autour d'un personnage imaginaire, offre une découverte des secrets de la forêt ancienne. Cette thématique fait écho à une action emblématique portée par l'établissement.
- Au cœur de la station du Mas de la Barque, une plateforme ludique de 40m² offre une découverte multi



sensorielle de la biodiversité du mont Lozère. Dépassant une simple découverte naturaliste, les multiples manipulations proposées offrent une sensibilisation aux enjeux de protection des milieux naturels. Ce dispositif a été conçu pour être accessible à tous les publics, quel que soit leur handicap.

- Dominant la station, le Pic Cassini sera doté d'une signalétique originale, combinant une évocation de la célèbre famille de géographes éponymes et une table d'orientation « éclatée » valorisant 15 sommets répartis sur 1/4 du territoire national.

Ce projet, représentant un investissement total de 155 300€, est cofinancé par les Fonds européen de développement régional (FEDER), par la Région Occitanie et par le Département de la Lozère.



Structures d'accueil



Inauguration de la Maison du tourisme et du Parc de Florac

Ouverte au public depuis juillet 2019, la Maison du Tourisme et du Parc, située dans le bâtiment de l'ancienne gare de Florac, a été inaugurée le 25 septembre lors des festivités des 50 ans du Parc. Cette magnifique vitrine du territoire est très appréciée des visiteurs et des floracois.

Avec ses 400 m² accessibles au public, elle se compose de six espaces : une galerie des patrimoines, un accueil, un espace conseil en séjour, un salon ainsi qu'une boutique et une exposition permanente dédiée au Parc national. Cette exposition propose d'offrir sur 100 m² un éclairage sur les actions emblématiques et les enjeux partagés du Parc national des Cévennes. La richesse de la biodiversité du territoire, ses mosaïques de paysages, son histoire sont à découvrir par les petits et les grands de façon ludique, sensorielle ou informative selon les envies de chacun grâce à des écrans vidéo, des photos, des objets interactifs, des cartes... La boutique du Parc propose aux visiteurs des ouvrages, des vêtements et accessoires, des jeux, des souvenirs, des produits artisanaux et locaux...

Ce projet d'un montant de 1,9 millions € porté par la Communauté de communes Gorges Causse Cévennes a été financé par l'État, la Région Occitanie, le Conseil départemental de la Lozère, le Parc national des Cévennes et la Communauté de communes.



Le pilotage des politiques

Animation de la charte



Les instances mobilisées pour les 50 ans

« Le faire ensemble » a été le fil rouge de l'année anniversaire. Dès 2019, un comité des 50 ans a été créé.

Composé d'une trentaine d'acteurs locaux dont des membres du conseil d'administration, du conseil scientifique, du conseil économique social et culturel et des commissions thématiques, ce comité a défini les grandes orientations pour le déroulement des festivités. L'objectif était de célébrer l'anniversaire tout au long de l'année, sur l'ensemble des massifs et en concertation avec le territoire. Les événements ont ainsi été portés par le Parc, des acteurs locaux ou en collaboration avec des partenaires. Même si de nombreuses manifestations ont été annulées au printemps, la plupart ont été maintenues durant l'été et à l'automne. Ainsi le temps fort des festivités qui s'est déroulé les 25 et 26 septembre à Florac a notamment permis aux habitants de réfléchir à l'avenir des Cévennes au cours des 50 prochaines années suite à l'organisation d'une table ronde sur l'impact du changement climatique sur notre territoire. Plus de 60 personnes ont participé à des ateliers futuristes afin d'imaginer notre habitat, notre alimentation, nos déplacements et nos loisirs à l'horizon 2070.

Dernière campagne d'adhésion

Après avoir lancé deux campagnes d'adhésion à la charte en 2014 et 2017, l'établissement public du Parc a programmé une troisième et dernière campagne en 2020. Les communes souhaitant s'engager dans ce projet collectif de préservation des patrimoines et de développement durable avaient jusqu'au 15 février 2021 pour envoyer leur délibération. Quatre nouvelles communes se sont prononcées en faveur de l'adhésion : Saint-Pierre-des-Tripiers (48), Mas-Saint-Chély (48), La Vernarède (30) et Les Plantiers (30). Les délibérations des communes seront validées par le Conseil d'administration de l'établissement public puis par un arrêté du préfet de région. Les équipes du Parc vont travailler avec ces communes sur des sujets qui les intéressent comme l'éclairage public dans le cadre de la Réserve internationale de ciel étoilé, l'attribution de la marque Esprit parc national aux prestataires touristiques et producteurs qui le souhaitent ou encore les accompagner dans des projets d'aménagement public.

Approuvée en 2013, la charte du Parc national des Cévennes définit le projet de territoire pour



15 ans, soit jusqu'en 2027. L'aire optimale d'adhésion du Parc est dorénavant composée de 131 communes dont 47 ont une partie de leur territoire en zone cœur.

A ce jour, 113 communes ont adhéré à la charte dont 38 en zone cœur.

“ 113 communes ont adhéré à la charte ”



Une étude sur le changement climatique dans le Parc

Commandé par le Parc national des Cévennes pour ses 50 ans, le cahier thématique "*Adaptation du Parc national des Cévennes au changement climatique et à ses impacts*" est le fruit d'une collaboration entre le GREC-SUD, le RECO et le Parc national. Réalisé grâce à la mobilisation d'une centaine de scientifiques travaillant dans des domaines variés, il propose un état des lieux des connaissances scientifiques sur les tendances climatiques actuelles et futures et propose quelques pistes d'adaptation.

Depuis 1960, sur le territoire du Parc, les températures annuelles ont progressé de 1,2 à 1,5°C. Le réchauffement climatique s'est même accéléré depuis les années 1980 et il est d'autant plus visible en altitude. Ainsi, sur le mont Aigoual, cette augmentation atteint 2,3°C. D'ici la fin du siècle, le mercure pourrait encore grimper de 1,3 à 4,3°C. La fréquence et l'intensité des épisodes cévenols a également progressé de 22 %, comme nous avons pu malheureusement le constater cette année. S'agissant de la pluviométrie, d'ici 2070, les débits hivernaux pourraient diminuer de 10 à 15% et les débits estivaux de 30%. Dans les forêts sous influence méditerranéenne, la fréquence des feux pourrait augmenter de 42 à 90 %. Certaines essences sont aujourd'hui remises en cause. Récurrentes depuis les années 2000, les sécheresses agri-



coles progresseraient de 13 à 35 %. Afin d'y répondre, plusieurs pistes sont évoquées dans l'étude comme une utilisation plus efficace des parcours, le fait de favoriser les prairies multi-espèces et l'agroforesterie. Si la température atteignait + 2°C à l'échelle mondiale, le réchauffement climatique engendrerait la perte de la moitié de l'habitat naturel pour 8 % des vertébrés, 18 % des insectes et 16 % des plantes.

Augmenter la résilience des écosystèmes et des activités dans notre territoire est aujourd'hui une absolue nécessité : dans cet objectif, la diversification promue dans les forêts ou dans les modes de production agricoles, la transition énergétique, la mobilité douce, ... sont autant de pistes d'adaptation potentielles.

Le cahier thématique est consultable sur le site internet du Parc.



« Un territoire attractif » selon l'INSEE

L'établissement public du Parc a souhaité disposer d'informations factuelles et actuelles pour pouvoir accompagner au mieux les projets de territoire. Il s'est ainsi tourné vers l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), et ce partenariat s'est traduit par la signature d'une convention portant

sur un travail d'analyse à l'échelle du territoire du Parc. L'étude a été publiée à l'occasion de l'événement célébrant les 50 ans du Parc en septembre à Florac.

Sur la base des données économiques et socio-démographiques récoltées par les services de l'INSEE, cette publication a permis d'identifier les principales caractéristiques du Parc par rapport à d'autres territoires à faible densité humaine d'Occitanie, en termes de fonctionnement de ce territoire, de forces et de faiblesses pour son économie, sa population, ses équipements ou encore son tourisme.

Cette analyse met clairement en évidence « un Parc à 2 visages » avec :

- une partie lozérienne essentiellement rurale mais dynamique d'un point de vue économique (nombre d'emplois en hausse, activités diversifiées, tourisme plus développé, revenus en général supérieurs),
- et une partie gardoise plus urbaine (70% de la population du Parc concentrée sur 35% du territoire) caractérisée par une fragilité sociale plus marquée (par exemple : 22% des actifs sont au chômage dans la partie gardoise contre 12% dans la partie lozérienne).

Politiques régionales et nationales



Dynamiser l'animation des sites Natura 2000

Le Parc national est chargé de l'animation de quatre sites naturels désignés comme d'intérêt européen dans le cadre du dispositif

Natura 2000. Ces espaces localisés à plus de 50% dans la zone cœur sont : les zones de protection spéciale « Cévennes », « mont Lozère », « massif de l'Aigoual et du Lingas » et la « combe des cades ».

L'établissement public mène sur ces sites de nombreuses actions visant à mieux connaître les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, à les préserver et à sensibiliser les habitants. La plupart de ces actions contribuent aux objectifs de la charte et sont donc menées à double titre.

L'établissement participe également à la mise en réseau des différents sites Natura 2000, à l'échelle de son aire d'adhésion et au sein de collectifs départementaux. Au début de l'année, l'établissement a eu le plaisir d'accueillir l'exposition « A l'école de la biodiversité »

qui présentait les richesses naturelles des sites Natura 2000 de la Lozère à travers des dessins et des témoignages d'écoliers. Ce projet a mobilisé 300 élèves du CE2 à la 6e dont 4 classes accompagnées par les agents du Parc. Il s'agissait d'une action à l'initiative de la Direction Départementale des Territoires de la Lozère et appuyée par le REEL48.

“ 300 élèves mobilisés ”

L'année a également été marquée par le dépôt de plusieurs contrats au titre du Programme de Développement Rural d'Occitanie (PDR) qui permettront de financer la protection d'arbres sénescents et la création, courant 2021, de deux nouvelles lavognes sur le causse Méjean.

Enfin, en accord avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et des logements Occitanie et les DDT de la Lozère et du Gard, l'établissement public a décidé de dynamiser et de rendre plus lisible sa politique d'intervention en faveur des sites Natura 2000. La mobilisation de fonds européens (FEADER) a permis de recruter une chargée de mission « Natura 2000 ». Elle réalisera une évaluation des documents d'objectifs des 4 sites (dits DOCOB) dont le plus ancien date de près de 14 ans. Ce travail permettra d'évaluer leur pertinence au regard des enjeux actuels et d'étudier les modalités de leur mise à jour.

Création de l'OFB

Créé au 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité (OFB) est né de la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Unir ces deux établissements dans la lutte pour la protection de la nature, permet de rassembler des expertises, sur les milieux aquatiques, terrestres et marins et faire front commun contre les menaces qui pèsent sur la biodiversité en France. Rattachés à l'AFB depuis 2018, les parcs nationaux sont de fait rattachés à l'OFB. L'objectif est notamment de mutualiser les moyens pour optimiser la réalisation des missions. Il peut s'agir de la constitution d'un service commun, en général sur des fonctions supports (service d'hébergement informatique, service de paie, service facturier...), d'appui technique ou administratif ou encore de réalisation de projets (l'OFB finance ainsi la réalisation des Atlas de la Biodiversité Communale - ABC). Par ailleurs l'OFB anime une douzaine de groupes de travail scientifiques, juridiques et techniques interparcs nationaux.



Plan Loup : diminution des constats de dommage

L'établissement public contribue à la mise en œuvre du Plan national Loup sur son territoire, d'abord par des actions spécifiques sur le suivi de l'espèce et la recherche d'indices de présence du loup, mais aussi par la réalisation des constats de prédation auprès des éleveurs qui déclarent des attaques au sein du territoire du Parc à la DDT.

Pour le suivi du loup, au cours de l'hiver 2019-2020, les agents du Parc ont réalisé 20 prospections en parcourant au total 158 km. Le très faible enneigement ne permettait pas d'envisager davantage de prospections. Au cours de ces prospections, six indices de présence ont été relevés dont cinq ont été « retenus loup » par le réseau animé par l'OFB (par exemple, un excrément et une urine collectés en février ont confirmé la présence de l'espèce). Les pistes suivies et les analyses génétiques ont permis de confirmer la présence d'au moins un individu dans la zone de présence permanente « Grands Causses-mont Lozère » en fin d'hiver. Au vu de ce faible effectif, il n'y a pas eu d'opération de hurlements provoqués en été. Les agents du Parc faisant partie du réseau loup ont renseigné neuf fiches d'indices de présence, principalement des observations



visuelles. Le dernier indice validé par le réseau loup est une observation visuelle avec des photos prises au mois de juillet.

Concernant les attaques sur troupeaux sur le territoire du Parc pour la saison 2020, les agents de l'établissement ont réalisé 14 constats de dommages (contre 23 en 2019), dont 4 (9 en 2019) pour lesquels la DDT a conclu « responsabilité du loup non écartée » permettant ainsi l'indemnisation des dégâts causés. Ces constats de prédation ont porté sur 8 brebis tuées et 26 autres animaux blessés.



Limiter l'accès des vautours aux abreuvoirs

Les vautours utilisent régulièrement les points d'eau comme les abreuvoirs ou les lavognes pour venir se baigner après une curée, surtout à partir du mois de juillet lorsque les points d'eau naturels viennent à s'assécher. Ce type de comportement naturel peut parfois générer des conflits d'usages lorsque ces grands rapaces « souillent » ces points d'eau mis en place pour abreuver les troupeaux d'animaux domestiques. En effet, il arrive souvent que les animaux d'élevage

refusent de boire l'eau ainsi « souillée » pendant plusieurs jours et il est nécessaire de procéder à une vidange de l'abreuvoir.

Au cours du dernier comité inter-départemental vau-tours-élevages, le Parc national a présenté les différents types d'aménagements mis en œuvre sur ces points d'eau afin de minimiser les nuisances générées par le comportement de « baignade » des vautours. Les aménagements proposés par le Parc diffèrent selon les types d'abreuvoirs, les animaux d'élevages (ovins, bovins, équins...) et la configuration du paysage. Ils consistent généralement à rendre inaccessible aux vautours les abreuvoirs par l'installation de filets, de rubans plastiques ou d'arceaux métalliques au-dessus du point d'eau. Il en est de même pour les lavognes avec l'installation de filins. Ces aménagements, réalisés par le Parc à la demande des éleveurs, ne concernent toutefois qu'un ou deux cas par an.

En complément de ces mesures d'évitement, le Parc national et la Fédération des chasseurs de la Lozère ont aussi développé sur les causses un programme ambitieux de création de lavognes aménagées spécifiquement pour la faune sauvage, grâce à des financements Natura 2000. Ces lavognes dédiées à la faune sauvage sont d'autant plus attractives pour les vautours qu'elles sont situées à proximité d'une placette d'alimentation, situées en terrain dégagé et sur un point haut.

Politiques européennes et internationales



Un forum des jeunes des Réserves de biosphère

Une trentaine de jeunes issus des Réserves de biosphère de l'arc méditerranéen français s'est réunie les 21 et 22 août à Biosphera à Cendras à l'occasion d'un forum. Les jeunes âgés de 15 à 35 ans ont été sollicités par le Syndicat des hautes vallées Cévenoles, les associations MAB France (programme Man and Biosphere de l'Unesco), Co'MAB ainsi que le Parc national pour imaginer l'avenir du territoire à l'horizon 2070.

Lors d'ateliers, cinq thèmes leur ont été proposés : Agriculture et alimentation - Loisirs et tourisme - Biodi-

versité et Paysages - Patrimoine local et architecture – Déplacements et communications. Parmi les idées qui ont fusé : amplification de la formation, la sensibilisation et l'éducation des visiteurs qui viennent en milieu naturel, libération du foncier pour favoriser l'installation de petites exploitations agricoles biologiques sur des terrains privés et à l'abandon, augmentation de l'autonomie du territoire par la production agricole et la production d'énergies renouvelables ou encore nécessité de cultiver l'esprit de "résistance" et de liberté de ce territoire notamment par la possibilité de se déconnecter (résistance à la 5G). Aidés par une facilitatrice graphique, les jeunes ont réalisé une grande fresque illustrant leurs craintes et leurs souhaits pour les Cévennes de demain. A l'issue du forum, la fresque a été dévoilée lors d'une restitution publique en présence d'élus et de représentants du Parc. Elle a également été présentée à l'ancien tribunal de Florac lors de la fête d'anniversaire du Parc national. Pour de nombreux jeunes, ce forum était une première. Il leur a permis de se construire une culture commune et d'enrichir leurs connaissances. A terme l'objectif est de maintenir le lien et de favoriser l'émergence d'un collectif de jeunes des Cévennes qui pourrait s'impliquer dans des instances de gouvernance locales comme des conseils citoyens.



Une candidature définitive au label RICE

Le parc national a été labellisé Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) en août 2018, par l'International Darksky Association (IDA), organisation américaine gestionnaire du label. Tous les ans, l'établissement rédige un rapport présentant l'ensemble des actions réalisées par les associations d'astronomie, les syndicats d'électricité, les communes, les acteurs touristiques et l'établissement public en matière de sensibilisation, de promotion de la nuit, de tourisme autour du ciel étoilé, et de rénovation du parc d'éclairage public.

Le label RICE a été obtenu pour une durée de 3 ans, il est donc provisoire et valable jusqu'en août 2021. Pour obtenir un label définitif, il sera nécessaire de déposer une nouvelle candidature avant cette échéance auprès de l'IDA et surtout de rénover 67 % des lampadaires publics installés en cœur de Parc, qui est aussi le cœur de la RICE. Un programme de rénovation de ces 160 points lumineux a été mis en place avec le SDEE 48, en mobilisant des fonds européens FEDER. L'IDA a accordé un an de délai à l'établissement pour réaliser ce programme de rénovation.

Plus largement, la dynamique constatée sur le territoire autour du label se poursuit, que ce soit via des prestataires touristiques engagés dans la marque *Esprit parc national*, des actions de coopération à l'échelle Occitanie, des programmes d'animations autour de la nuit, ou par des projets de belvédères nocturnes en cours de création.

Ainsi 9 prestataires touristiques (8 hébergements et 1 séjour de découverte) ont été retenus en 2020 pour la déclinaison « partenaire de la RICE » de la marque *Esprit parc national*, selon des critères liés à la qualité de l'éclairage autour d'un gîte ou la présence d'outils de sensibilisation sur la nuit.

L'établissement public, avec le concours de ses partenaires (syndicats gestionnaires, communes, associations et acteurs touristiques) met donc tout en œuvre pour promouvoir ce label international prestigieux et le conserver.



Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual



Aménagement des abords de la Maison de l'Aigoual

Les abords de la Maison du tourisme de l'Aigoual située au col de la Serreyrède ont fait l'objet de travaux

de requalification importants. La cour du bâtiment est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite et permet aux visiteurs de stationner leurs vélos. La signalétique des bâtiments a été repensée. Des ouvrages en pierre sèche matérialisent l'accès aux locaux techniques du Parc et occultent les bacs d'ordures ménagères.

Le projet, d'un montant total de 115 000 € a été conçu par François-Xavier Mousquet, paysagiste, et financé à hauteur de 58% par des crédits européens Feder.

De son côté, le Conseil départemental du Gard a réhabilité la voirie et réalisé des places de stationnement le long de la route départementale. L'ensemble du projet permet de revaloriser ce site emblématique, situé entre l'Espérou et le sommet de l'Aigoual.



Land art : 4 nouvelles œuvres

Pour sa 3^e session, le parcours Land art des Balcons de l'Aigoual a accueilli 4 nouvelles réalisations portant ainsi à 14 le nombre d'œuvres sur une boucle de 7 km en cœur de Parc.

Ce projet, porté par la Filature du Mazel et la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires, est mené en partenariat avec l'ONF et le Parc.

Les œuvres de 2020 :

- Alain Bernegger, « Arbres feuilles » : des réalisations en hêtre dans une perspective d'alignement et de profondeur.
- Raphaël Daynié, « Gardien des bois » : une sculpture d'envergure symbolisant un homme en symbiose avec son écosystème et veillant sur la nature environnante.



- Marie Gueydon de Dives, « Cellule » : une sphère en tressage végétal représente un passage entre les mondes intérieur et extérieur.
- Marc Limousin « Archéosmart » : des empreintes de smartphones affleurent sur des rochers, ces fossiles du présent deviendront des énigmes pour le futur.

Mobilisation pour le Tour de France

L'établissement a participé activement à la préparation de l'arrivée du Tour de France au sommet du Mont Aigoual. Il s'est mobilisé dès 2019 aux côtés des collectivités et des services de l'Etat en participant aux différentes réunions liées à l'organisation, notamment aux groupes de travail sécurité, circulation et arrivée, et au comité local d'organisation. Les nombreux échanges avec les organisateurs et les collectivités partenaires ont permis d'identifier les enjeux et de mettre en place les mesures appropriées pour une arrivée respectueuse du site tout en permettant la valorisation du territoire grâce à cet événement international.



Un marteloscope pour le grand public

En lien avec des maires, professeurs, offices de tourisme, équipes de l'ONF et du Parc national, 9 élèves-ingénieurs d'AgroParisTech ont travaillé à la mise en place d'un marteloscope pédagogique près du Lac des Pises. Originellement destiné aux professionnels, un marteloscope est une portion de forêt sur laquelle les forestiers s'exercent au martelage (marquage avec un marteau forestier).

L'originalité ici est d'adapter l'outil au grand public. Il s'agit de se mettre dans la peau du gestionnaire forestier afin de comprendre les rôles de la forêt : accueillir les promeneurs, produire du bois, héberger la biodiversité, capter et purifier l'eau, tenir les sols, lutter contre le changement climatique... A travers 3 ateliers, les participants découvriront les grands principes de la dynamique forestière, les enjeux de production de bois de qualité et la biodiversité. Les ateliers seront adaptés aux différents publics : scolaires, élus...

Les groupements pastoraux réunis à la Rouvière

Cette année, la journée des groupements pastoraux s'est déroulée sur l'estive de la Rouvière (commune de Dourbies), l'une des rares estives située hors du cœur de Parc. Une journée organisée par le Copage, la chambre d'agriculture du Gard, et les services pastoraux de la chambre régionale d'agriculture Occitanie. Chaque été, elle permet aux éleveurs et bergers des estives du territoire du parc de se retrouver et d'échanger sur des problématiques communes. Après une visite de l'estive et des discussions techniques sur la gestion de la fougère et les brûlages pastoraux, un repas convivial en plein air a permis à chacun de s'exprimer. Les échanges ont notamment porté sur la pro-



blématique de la gestion des patous et les inquiétudes et pistes d'actions quant aux évolutions du plan loup qui permet notamment le financement des salariés sur plusieurs estives.





Massif Causses Gorges



Aménagements des centres-bourg

En poursuivant sa politique d'accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de la charte, le pôle architecture, urbanisme et paysages (PAUP) de l'établissement a accompagné plusieurs communes pour la revalorisation de leurs centres bourg.

Dans le cadre des contrats "Bourg Centre Occitanie", les communes d'Ispagnac, Florac-Trois-Rivières et St Etienne-du-Valdonnez ont déposé un dossier ou sont en phase de mise en œuvre en 2020, accompagnées par les équipes du Parc. De nombreux projets sont prévus pour l'avenir des centres anciens, le Parc concentrant son ingénierie sur une partie des sujets.

En parallèle, des projets opérationnels sont menés par des collectivités avec l'appui de l'établissement public. Sur la commune des Gorges du Tarn, deux projets sont actuellement accompagnés : l'aménagement d'un espace public au centre du village de Quézac (le pré du Curré), et la requalification du parking de la gravière à Sainte-Enimie, en lien avec le CAUE 48 et l'UDAP 48. A Florac, les efforts se sont concentrés sur les abords de la Maison du Tourisme et du Parc à l'ancienne gare, et sur la requalification du parc Arnal.

Enfin, la commune de La Malène porte un projet de réaménagement des berges du Tarn, accompagné par le Parc, en lien étroit avec le CAUE 48.



Rénovation de 6 lavognes

En 2020, l'équipe du massif s'est fortement mobilisée pour trouver des solutions concrètes pour les agriculteurs sur la question de l'accès à des points d'eau par les voutours, soit en limitant l'accès de ces points d'eau par des protections, soit en rénovant des lavognes dédiées à la biodiversité.

Ainsi, des contrats Mazonots ont été signés avec 2 agriculteurs sur le causse Méjean pour rénover par curage 6 anciennes lavognes qui n'étaient plus étanches ou en cours de comblement. Par ailleurs, plusieurs systèmes de protection de points d'eau ont été installés par le Parc, en particulier une cuve à eau fabriquée spécialement pour permettre au troupeau de continuer à s'abreuver. De plus, une étude a été confiée à un laboratoire d'Avignon, le Laboratoire d'Etudes et Recherches sur les Matériaux (LERM), co-



pilotée par l'association TAKH et en collaboration avec la FDC 48 et la DDT 48. Ce laboratoire va proposer une méthode de conception d'une lavogne, plus naturelle et plus durable, à partir de matériaux facilement accessibles.

Une Rave party illégale

Du 8 au 12 août, une rave party réunissant près de 5 000 personnes a eu lieu à Hures-la-Parade, à la limite du cœur du Parc. Au vu des dangers que faisaient peser cet événement non déclaré et non autorisé sur l'environnement et les agriculteurs, une cellule de crise au sein du Parc a immédiatement été mise en place. En collaboration avec la gendarmerie, la préfecture de la Lozère et l'Office Français de la Biodiversité, des

patrouilles ont été organisées pour relever toutes les infractions au code de l'environnement et à la réglementation du Parc. La directrice du Parc et le délégué territorial du Causse se sont également rendus sur place à plusieurs reprises pour rencontrer les exploitants agricoles concernés et mesurer l'impact de la manifestation. L'établissement a porté plainte pour toutes les atteintes à l'environnement relevées en cœur de Parc et a incité les agriculteurs qui ont eu des dégâts à faire de même.



Un plan-guide pour le Mas de la Barque

Le Mas de la Barque va faire l'objet d'une nouvelle délégation de service public (DSP) pour sa gestion et son aménagement. Les choix qui seront effectués en matière d'usages ou de matériaux seront essentiels pour conserver le caractère de ce site, intégré dans un paysage de chaos granitique et de hêtres.

Les services du conseil départemental de la Lozère ont demandé au Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Lozère et au Pôle architecture, Urbanisme et Paysage (PAUP) du Parc de proposer un plan-guide et des images de référence pouvant servir d'objectifs à atteindre pour conserver à l'avenir le caractère des lieux. Ces éléments ont été intégrés dans le cahier des charges de la DSP. Les enjeux de traitement de l'entrée du hameau, de circulation douce ainsi que d'utilisation de la pierre sèche ont notamment été identifiés et formalisés.

Attribution de la ferme de Gourdouze

Propriétaire d'une ferme composée de 3 bâtiments à Gourdouze, en cœur de Parc, sur la commune de Vialas, l'établissement public a décidé d'attribuer l'usage de la ferme sous forme de bail emphytéotique. 5 candidatures ont été reçues par l'établissement public. 3 candidats se sont désistés et une candidature ne remplissait pas les critères. Un seul candidat a donc été auditionné par le jury en juin dernier. Son projet prévoit la réhabilitation progressive de la ferme en vue d'aménager le site en lieu d'hébergement touristique durant 5 mois de l'année. La mobilité douce sera privilégiée pour accéder au site. Estimant que ce projet



répondait aux valeurs portées par la charte du territoire d'un point de vue social, culturel et écologique, le jury a attribué le bail à ce candidat.

Un projet astro-touristique à la Tour du Viala

La ville d'Alès, propriétaire d'un centre de vacances à la Tour du Viala sur la commune de Pont-de-Montvert-Sud Mont Lozère, souhaite réhabiliter ce site pour en faire un lieu d'accueil d'astro-tourisme d'envergure européenne en plein cœur de la RICE du PNC. En 2020, la ville d'Alès a commandité une étude marketing pour évaluer les scénarios possibles d'un tel projet. Les élus d'Alès s'orientent vers un projet accueil-

lant une plateforme d'observation astronomique accessible aux scientifiques, pour y déployer formations et animations avec des hébergements de qualité, restauration et espace de bien-être. Associé au COPIL auprès de la Région Occitanie, du Département de Lozère, l'établissement apportera son soutien technique dans la mesure où ce projet respectera l'esprit du Parc national à la fois en matière de développement durable avec les acteurs locaux du massif mont Lozère et de prescriptions environnementales et architecturales du cœur du Parc.





Massif Piémont Cévenol

Un chantier participatif à Saint-Sébastien d'Aigrefeuille

Organisé par la commune de St-Sébastien d'Aigrefeuille, un chantier participatif « pierre sèche » s'est déroulé le week-end des 17 et 18 octobre.

Il a rassemblé 15 participants dont deux agents du Parc national. Les bénévoles étaient principalement des habitants de la commune souhaitant apprendre les techniques de la pierre sèche ou les parfaire.

Le chantier s'est déroulé au cœur du village, le long d'une voie qui fait l'objet d'un projet de sentier d'interprétation en partenariat avec le Parc. Les bénévoles, encadrés par 2 formateurs muraillers de l'association ardéchoise RESTE, se sont répartis sur le linéaire des murs à restaurer. Des randonneurs de passage ont échangé et apprécié le travail de la pierre sèche.



Ces journées ont permis de célébrer les 50 ans du Parc sous l'angle du partage d'un savoir-faire entre des habitants, des agents du Parc et des élus, dans une ambiance conviviale. La commune a offert le déjeuner pris sous un soleil généreux.

Maison du tourisme et du Parc à Génolhac

Dans le cadre du schéma d'accueil déployé sur le Parc national des Cévennes, un partenariat a été engagé en 2018 avec l'Agglomération d'Alès pour proposer une « Maison du tourisme et du Parc national des Cévennes » à Génolhac. Afin de renforcer la qualité de l'accueil sur ce nouveau lieu mutualisé, des équipements complémentaires sont apparus nécessaires. Par un aménagement de la cour et de ses abords, l'objectif est d'améliorer la visibilité du lieu dans le centre bourg et de renforcer l'information des visiteurs sur le Parc national, les patrimoines et l'offre de découverte.

Par ailleurs, une salle d'exposition temporaire permettra une programmation attractive et renouvelée. En 2020, l'étude de conception (signalétique, mobiliers, maquettes graphiques) a été entièrement finalisée. Perturbé en raison de la crise sanitaire, le lancement des travaux sur site a en revanche été reporté en 2021. Porté et piloté par l'Établissement public du Parc, ce projet évalué à 40 000€ est cofinancé par Alès Agglomération et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



ABC de Saint-Paul-le-Jeune : de belles découvertes

La commune a initié son ABC en 2019. Elle a fédéré un collectif d'associations et d'acteurs locaux (club de randonnée les Caminaïres, communauté de

communes des Vans en Cévennes, association Floribunda, Conservatoire botanique national d'Auvergne-Rhône-Alpes, Frapna 07, Païolive, LPO, ASLGF...) vivement impliqués dans l'organisation des inventaires et des animations. Après plusieurs actions couronnées d'un franc succès fin 2019 et début 2020 (animations scolaires, fabrication de nichoirs, plantation de Pins de Salzmann, randonnées...), le premier confinement aurait pu stopper les différents projets. Les élus ont cependant organisé 4 sorties entre juin et septembre.

Des inventaires flore et orthoptères ont également pu être réalisés. Ils ont produit quelques belles découvertes comme le « Silène à fleurs vertes », une plante très rare connue dans une seule localité en Ardèche, ou l'identification de 10 nouvelles espèces d'orthoptères parmi lesquelles la « Magicienne dentelée », une sauterelle très difficile à observer

En 2021, les derniers inventaires et des animations seront organisés avant l'élaboration du plan d'action.



Massif Vallées cévenoles



Une année exceptionnelle pour le busard cendré

La raréfaction des espaces naturels due notamment aux labours, aux écobuages et à la fermeture des milieux, pousse les busards cendrés à nicher dans les

cultures et les prairies de fauche où la plupart des nichées y sont involontairement détruites. On assistait depuis de nombreuses années au déclin des effectifs dans les vallées cévenoles à l'instar du territoire national. Des agriculteurs, sensibilisés à la biodiversité, se sont engagés, aux côtés du Parc, à mettre en place diverses mesures pour favoriser leur sauvegarde.

Le confinement n'a pas permis de réaliser pleinement les observations des oiseaux sur les sites de nidification au printemps. La poursuite de l'expérimentation inédite du Parc avec la mise en place des formes en plâtre de busard grandeur nature n'avait pas non plus pu être menée à bien.

Malgré tout, les busards étaient au rendez-vous sur le massif des vallées cévenoles.

Au total, 9 sites ont vu la présence d'un couple lors de la période des parades nuptiales et la couvaison s'est ensuite confirmée pour 6 couples. Parmi eux, 4 couples ont contribué à l'envol de 10 jeunes.

Magnanerie de La Roque : un nouveau parcours naturaliste

Depuis 2017, une démarche de valorisation du site de la magnanerie de La Roque est engagée. Ce parcours, orienté sur le monde des insectes, a été mis en place cet été 2020. Le scénario de découverte valorise des milieux naturels en apparence « ordinaires » qui constituent les refuges d'une biodiversité menacée. Il s'agit d'une sensibilisation du grand public à l'un des axes importants de la stratégie scientifique du Parc national. Il offre aussi un support privilégié pour des animations familiales et pédagogiques.

Un soin particulier a été apporté aux illustrations qui participent à l'émerveillement du visiteur en modifiant son regard sur les insectes. Le choix de supports en bois brut de châtaignier, associés à des insertions en lave émaillée et à des manipulations ludiques, associe durabilité et originalité. Porté par l'établissement



public, ce projet représentant un investissement de 39 066€ est cofinancé par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).



Chantier participatif à Champdomergue

C'est dans une ambiance conviviale qu'une vingtaine de bâtisseurs bénévoles se sont retrouvés le 12 septembre dernier à Champdomergue pour remonter l'un des murs en pierre sèche du site victime de l'usure naturelle du temps et du grand gibier. Organisé par l'Association du Céfédé à la Ligne Verte et inscrit dans la programmation des animations des 50 ans du Parc national, ce chantier se voulait aussi comme une ren-

contre sur un lieu chargé d'histoire. Faire ensemble, reconstruire l'œuvre du passé sous la houlette d'un artisan bâtisseur en pierre sèche étaient au cœur de cette action sur ce lieu symbolique de la Résistance en vallées cévenoles. Même si la journée n'a pas permis de redresser l'intégralité du muret, cette action constitue un bel exemple de ce qu'ensemble, il est possible de réaliser en s'inspirant du passé, pour construire l'avenir. Comme il se devait, cette journée fut ponctuée d'un déjeuner enrichi d'échanges sous le soleil radieux qui baignait encore nos vallées en cette période préautomnale.



Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

La dotation de moyens du 27 février 2020 prévoyait la stabilité des moyens en personnels soit 84,3 ETPT et 75,5 ETP pour 2020. Elle a été enrichie d'une dotation complémentaire du 24 novembre 2020 portant les seuils à 84,35 ETPT et 76,15 ETP.

Agents titulaires (en position normale d'activité) : arrivée de 4 agents (directeur adjoint, 2 gardes moniteur, délégué territorial vallées cévenoles), départ d'un garde moniteur, passage en congé parental d'un technicien connaissance et veille et variation de temps partiels d'autres agents.

Agents contractuels : mouvements de personnels portant sur des arrivées et départs en détachement sur contrat, d'agents en CDD et de saisonniers, ainsi que des passages à temps partiels.

Contrats aidés hors plafond :

- ▶ Contrat d'apprentissage depuis la rentrée scolaire 2019 au sein du service Développement durable :
 - pôle Architecture, Urbanisme et Paysage : diplôme d'ingénieur paysagiste pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2019,
 - pôle Forêt : licence professionnelle en Gestion et aménagement durable des espaces et ressources (GADER) jusqu'au 31 août 2020.
- ▶ Contrat de 10 mois « Parcours emploi compétences » au sein de la régie technique (depuis août 2020),
- ▶ Contrat service civique de 6 mois pour la poursuite des Atlas de la Biodiversité Communaux (ABC), initialement prévue ce printemps (depuis août 2020).



Quatre autres emplois hors plafond sont financés sur projets :

- ▶ un chargé de mission projet pollinisateurs,
- ▶ un chargé de mission projet observatoire équilibre agro-sylvo- cynégétique,
- ▶ un programmeur informatique,
- ▶ un animateur Natura 2000 recruté en décembre pour 7 mois.

L'enveloppe globale des dépenses de personnel se monte à 5 360 557 € en AE et 5 265 489 € en CP en fin d'exercice. Elle suit une augmentation depuis 2015 malgré la diminution d'effectifs, en lien avec plusieurs réformes conduisant à une revalorisation des rémunérations.

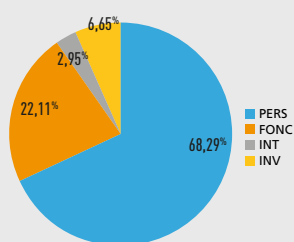
2. Autorisations budgétaires

La contribution de l'AFB versée se monte à 6 784 312 €. La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde déficitaire de 470 192 € dû principalement au report de réalisation de deux ventes immobilières (à venir en 2021).

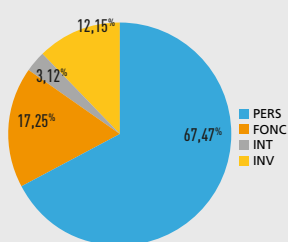
DÉPENSES RÉALISÉES			RECETTES RÉALISÉES	
Enveloppes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 360 556,97 €	5 365 488,93 €	482 067,15 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 541 597,13 €	4 546 529,09 €	1 670,00 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS	818 959,84 €	818 959,84 €	276 353,38 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	231 474,20 €	231 474,20 €	204 043,77 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 735 616,11 €	1 371 704,87 €	6 999 612,87 €	Recettes globalisées
Investissement	521 642,17 €	966 514,79 €	6 784 312,00 €	Autres financements de l'Etat
			215 300,87 €	Recettes propres
DEPENSES / Dé-	7 849 289,45 €	7 951 871,74 €	7 481 680,02 €	RECETTES / Recettes
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			470 191,72 €	Solde budgétaire (déficit)

Près de 96% des crédits de paiements sont consommés après les ajustements du dernier budget rectificatif. La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

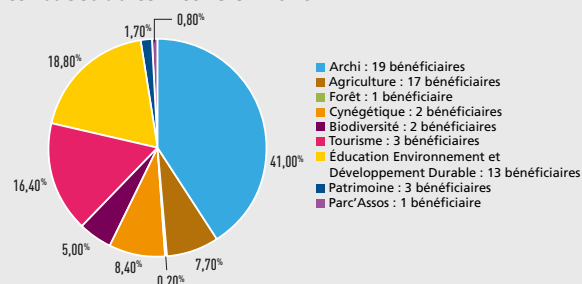
Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



Subventions attribuées au territoire en 2020



L'enveloppe d'investissement représente plus de 12% des dépenses totales, soit près du double de 2019, en lien avec de gros chantiers achevés (aménagements Serreyrède, toitures siège, sentier d'interprétation de La Roque).

L'enveloppe de subventions au territoire (intervention) représente un peu plus de 3% des dépenses. Les subventions restant à payer se montent à 301 561€ en 2020, dont 58% de subventions attribuées en 2020.

Le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 61 demandes de subventions (80 en 2019) sur 63 dossiers présentés en commission (93 en 2019). Il a attribué 237 063 € en 2020 (312 535€ en 2019).

Le contexte sanitaire de 2020 a freiné la réalisation des projets et les demandes de prorogation de subvention ont été nombreuses (et acceptées).

3. Réalisations par domaine d'activités

Les dépenses réalisées par destination (domaines d'activités) sont agrégées dans le tableau suivant par enveloppe (fonctionnement, intervention, investissement). Les interventions sont les subventions accordées par l'établissement au territoire.

Domaines d'activités et activités	Fonctionnement		Intervention		Investissement	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP1
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	64 103 €	69 836 €	2 900 €	4 000 €	2 735 €	2 735 €
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	25 706 €	23 313 €	3 950 €	7 313 €	0 €	18 306 €
2-1 Surveillance du territoire et des usages	467 €	467 €				
2-2 Activités de gestion et de restauration de population, d'espèces et de milieux	25 240 €	22 847 €			0 €	18 306 €
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturel et paysager			3 950 €	7 313 €		
3 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	199 215 €	170 421 €	215 529 €	209 803 €	62 815 €	105 222 €
3-1 Agriculture	74 698 €	28 537 €	18 303 €	16 577 €	43 045 €	94 088 €
3-2 Sylviculture	4 193 €	6 853 €	420 €	420 €	644 €	3 411 €
3-3 Accompagnement des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	36 518 €	66 998 €	38 924 €	39 597 €	3 000 €	0 €
3-4 Accompagnement des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	29 523 €	22 023 €	20 000 €	16 927 €	1 338 €	1 338 €
3-5 Accompagnement des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	39 723 €	21 059 €	97 248 €	107 332 €	14 788 €	6 385 €
3-6 Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoirs-faire artisanaux			31 634 €	28 949 €		
3-8 Accompagnement des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	1 980 €	1 980 €				
3-9 Accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques			9 000 €	0 €		
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	12 580 €	22 970 €				
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	744 694 €	424 859 €	7 300 €	0 €	142 753 €	185 300 €
4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire	4 970 €	4 970 €				
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics	7 106 €	6 796 €	7 300 €	0 €		
4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public	433 932 €	106 132 €			129 346 €	171 893 €
4-4 Outils de communication de l'EPPN	298 686 €	306 962 €			13 407 €	13 407 €
5 Piloter la politique du Parc national	1 140 €	16 361 €	0 €	0 €	0 €	0 €
6 Gérer l'établissement public	700 759 €	666 915 €	1 795 €	27 046 €	313 339 €	654 953 €
6-1 Management général	22 567 €	15 866 €				
6-2 Gestion financière						
TOTAL	1 735 616 €	1 371 705 €	231 474 €	248 163 €	521 642 €	966 515 €



4. Les recettes encaissées

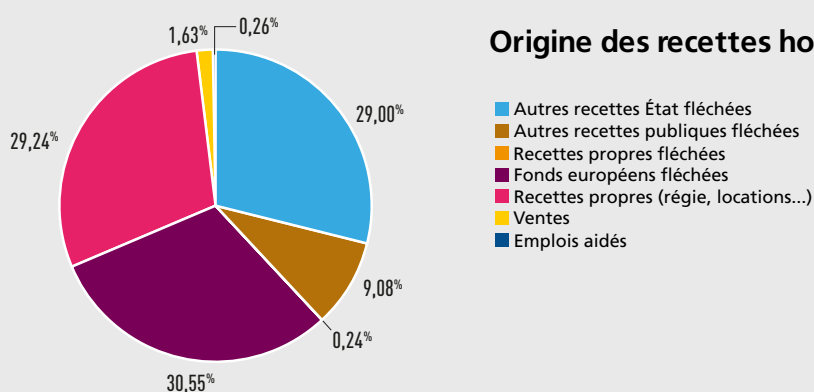
Nature/Objet	Recettes 2020
FONCTIONNEMENT	
Dotation AFB	6 784 312,00 €
Emplois aidés	1 835,89 €
Recettes propres (régie, locations, redevances Marqués...)	203 927,29 €
Ventes (véhicules, vitrines...)	11 373,58 €
Fonds européens fléchés	
Animation PAEC	15 528,14 €
Ciel étoilé	25 600,00 €
Maison du Parc (étude MTP mont Lozère)	5 286,00 €
Autres recettes Etat fléchées	
Animation PAEC - Etat	3 048,17 €
Milieux pastoraux vulnérables - Préfecture Région RAA	7 500,00 €
Connaissance (DDT inventaire coléoptères)	6 818,91 €
Pollinisateurs - FNADT	34 873,80 €
50 ans - Ministère tutelle	30 000,00 €
Autres recettes publiques fléchées	
Géonature - OFB	19 260,00 €
Savoirs faire - OFB	12 000,00 €
Bassin versant Dourbie - Agence eau	14 070,00 €
Agriculture biologique - Agence de l'eau	10 511,61 €
Maison du Parc mont Lozère - DRAC	3 500,00 €
Recettes propres fléchées	
Journée assise transition écologique - GRAINE Languedoc Roussillon	1 670,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	7 203 115,39 €
INVESTISSEMENT	
Autres recettes Etat fléchées	
Bâtiments administratifs - Ministère tutelle	94 400,00 €
Aménagement Serreyrède - Ministère tutelle	13 567,00 €
Fonds européens fléchés	
Boutique Serreyrède	80 000,00 €
Forêts anciennes	86 597,63 €
Autres recettes publiques fléchées	
Ciel étoilé - ADEME	4 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	278 564,63 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 481 680,02 €

La majorité des recettes prévues a été encaissée, dont de très grosses subventions (forêts anciennes, boutique et aménagements Serreyrède, bâtiments administratifs, 50 ans, pollinisateurs...), à l'exception des subventions agriculture biologique, expérimentation oignons doux (acompte). Le vente de la maison de La Roche n'a pu se concrétiser financièrement en 2020. L'encaissement est reporté à 2021 (127 042€).

La crise sanitaire Covid-19 a eu un impact sur les recettes liées à la l'encaissement :

- des redevances des établissements marqués, de la boutique Terres d'Aigoual et du gîte Aire de Côte qui ont été supprimées ou réduites, en soutien à ces partenaires économiques, pour un montant de l'ordre de 12 000€,
- des ventes de la maison du tourisme et du Parc à Florac dont le chiffre d'affaires est passé de 102 002€ en 2019 à 80 249€ en 2020.

L'origine des recettes (hors contribution OFB) peut être schématisée de la manière suivante :



5. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 359 147 €.

La capacité d'autofinancement se monte à 270 587 €.

La diminution du fonds de roulement est de 458 654 €.

Le fond de roulement se monte à 1 178 329 € et la trésorerie de fin d'année à 1 022 512 €.

6. Marchés publics

Une dizaine de marchés à procédure adaptée conséquents passés en 2020 (aménagement extérieurs du col de la Serreyrède : LOT 1 - Sols, plantations, mobilier, maçonnerie, LOT 2 - Pierres sèches, LOT 3 – Signalétique ; conception d'outils de recommandations pour la rénovation du patrimoine bâti ; exposition pour l'anniversaire des 50 ans du Parc ; assistance à la maîtrise d'ouvrage et accompagnement technique pour la plantation de haies ; fourniture de plants d'origine locale et des protections adéquates destinés à des plantations de haies mellifères ; travaux d'aménagement de belvédères nocturnes ; travaux de la Ségalière).

L'établissement s'est également associé à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de **175 000 €** :

Direction des Achats de l'Etat (20 268 €)	Electricité (EKWATER et HYDROPTION)
ONCFS (18 809 €)	Groupement Environnement Habillement
Préfecture de la Région Occitanie (6 425 €)	Assurance RC / Expositions / Bâtiments (SOFAXIS), maintenance ascenseurs (OTIS)
UGAP (129 448 €)	Assurance véhicules, acquisition véhicules, téléphonie portables, renouvellement copieurs

Enfin, les marchés en cours en 2020, contractualisés avec près d'une trentaine d'entreprises, ont permis d'injecter près de **670 000€ dans le tissu économique local.**

CRÉDITS PHOTOS

Agents du Parc : Baptiste Algoët, Laurent Bélier, Julien Buchert, Bruno Daversin, Régis Descamps, Bruno Descaves, Eric Dessoliers, Yann Dissac, Jocelyn Fonderflick, Jean-Christophe Garlenc, Adrien Majourel, Jean-Pierre Malafosse, Natacha Maltaverne, Yannick Manche, Brigitte Matthieu, Tifenn Pedron, Olivier Prohin, Hervé Picq, Laurette Valeix, Juliette Wettstein.

Autres photographes : Laurent Caldéac, Margot Gessen (AgroparisTech), Evelyne Roux, Arnaud Bouissou, Etienne Jammes, Dominique Bernard, Nathalie Gourabian (Copage), Régis Domergue, Pixabay, Wikipedia.

Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2021





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@PnCevennes



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes



Causerie dans le cadre de l'exposition "50 ans d'aventures humaines"



Discours de Claude Suzanon, Président du Parc national de Guyane



Les gâteaux confectionnés par les jeunes du Lycée hôtelier de Saint-Jean du Gard

Parc national
des Cévennes



50 ans
Parc national des Cévennes

Ensemble durablement

25 & 26 septembre 2020



Inauguration de la Maison du Tourisme et du Parc



Concert de Bongo Hop à la Genette



Un moment de partage avec les habitants



Anniversaire pluvieux mais anniversaire goûteux !



Série de concerts de Piers Faccini



Photo de famille avec les présidents et directeurs des parcs nationaux



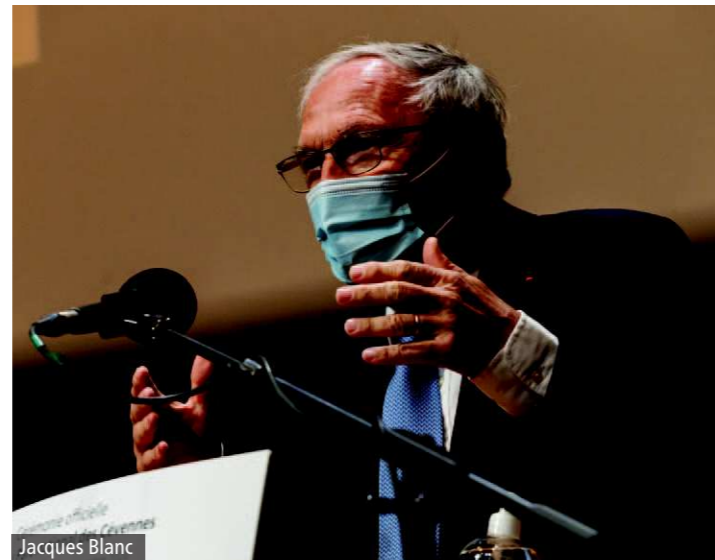
La malle temporelle qui ne sera réouverte qu'en 2070



Erik Orsenna lors de la conférence sur le changement climatique



Flore Théron



Jacques Blanc



Les enfants de Florac adressent un message aux générations futures



Henri Couderc



Laurent Grandsimon



Ateliers futuristes pour enfants



Ateliers futuristes pour adultes